

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Bosnien und Herzegowina, Lettland
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Benteli, Marianne
Berclaz, Philippe
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Frick, Karin
Gökce, Melike
Hirter, Hans
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Frick, Karin; Gökce, Melike; Hirter, Hans; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bosnien und Herzegowina, Lettland, 1991 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Grundrechte	1
Öffentliche Ordnung	3
Institutionen und Volksrechte	5
Parlamentsmandat	6
Föderativer Aufbau	8
Jurafrage	8
Aussenpolitik	8
Beziehungen zur EU	9
Beziehungen zu internationalen Organisationen	10
Zwischenstaatliche Beziehungen	14
Gute Dienste	23
Entwicklungspolitik	23
Aussenwirtschaftspolitik	23
Landesverteidigung	25
Militäreinsätze	25
Ausrüstung und Beschaffung	27
Wirtschaft	27
Geld, Währung und Kredit	27
Banken	27
Infrastruktur und Lebensraum	27
Umweltschutz	28
Klimapolitik	28
Sozialpolitik	28
Bevölkerung und Arbeit	28
Arbeitsmarkt	28
Soziale Gruppen	28
Asylpolitik	28
Bildung, Kultur und Medien	29
Kultur, Sprache, Kirchen	29
Kulturpolitik	29

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
SGK-SR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
EU-8	Estland, Lettland, Litauen, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn
EGMR	Europäischer Gerichtshof für Menschenrechte
EMRK	Europäische Menschenrechtskonvention
Büro-NR	Büro des Nationalrates
IAEO	Internationale Atomenergie-Organisation
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
KFOR	Kosovo Force
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
SPAG	Schweizerische Public Affairs Gesellschaft
SRF	Schweizer Radio und Fernsehen
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EU15	Zu den EU-15 gehören alle Mitgliedstaaten der Europäischen Union vor der sogenannten Ost-Erweiterung im Jahr 2004
NATO	North Atlantic Treaty Organization
EU-25	Dazu gehören die EU-15 Staaten sowie die 10 Staaten Estland, Lettland, Litauen, Malta, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn und Zypern
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
IK-NR	Immunitätskommission des Nationalrates
EG	Europäische Gemeinschaft
GuS	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
UdSSR	Sowjetunion
PfP	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
DOCIP	Indigenous peoples' centre for documentation, research and information (Dokumentations-, Forschungs- und Informationszentrum indigener Völker)
<hr/>	
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DFJP	Département fédéral de justice et police
DFF	Département fédéral des finances
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants

AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
CSSS-CE	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie
CrEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
Bureau-CN	Bureau du Conseil national
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
EEE	l'Espace économique européen
KFOR	Force pour le Kosovo
DDC	Direction du développement et de la coopération
SSPA	Société Suisse de Public Affairs
RTS	Radio Télévision Suisse
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
UE15	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède.
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
UE-25	Les pays de l'UE-15 ainsi que Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.
G20	Groupe des vingt
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CDI-CN	Commission de l'immunité du Conseil national
CE	Communauté européenne
CEI	Communauté des États indépendants
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
PPP	Partenariat pour la paix
DOCIP	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Grundrechte

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.03.2021
KARIN FRICK

Mitte Januar 2021 startete mit Medienkonferenzen sowohl seitens des Initiativkomitees als auch des Bundesrats der **Abstimmungskampf zur Volksinitiative «Ja zum Verhüllungsverbot»**. In den zwei darauffolgenden Monaten bis zum Abstimmungstermin am 7. März 2021 war das Thema Verhüllungsverbot in der Presse praktisch täglich präsent. Wie die Zeitungs- und Inserateanalyse zeigte, erhielt die Volksinitiative im angegebenen Zeitraum deutlich mehr Medienaufmerksamkeit als die beiden anderen Abstimmungsvorlagen vom 7. März, das E-ID-Gesetz und das Freihandelsabkommen mit Indonesien. Obgleich über das Verhüllungsverbot sehr viel debattiert wurde, gab es weder für noch gegen die Initiative eine nennenswerte Inseratekampagne. Dies ging mit einer komplexen Gemengelage in der intensiv geführten Debatte einher: Die Grenze zwischen dem befürwortenden und dem ablehnenden Lager war äusserst diffus; praktisch in jeder Partei oder gesellschaftlichen Gruppierung, die ihren Standpunkt kundtat, gab es gewichtige Stimmen, die sich für die jeweils gegnerische Seite starkmachten. Neben dem Egerkinger Komitee, das die Initiative lanciert hatte, und der SVP, die sie im Parlament unterstützt hatte, stand auf der Pro-Seite etwa auch ein Mitte-links-Komitee aus der Westschweiz, in dem sich unter anderen GLP-Nationalrätin Isabelle Chevalley (VD), der Genfer FDP-Grossrat Jean Romain, der Berner SP-Grossrat Mohamed Hamdaoui und alt-CVP-Nationalrätin Marlyse Dormond Béguelin (VD) für das Verhüllungsverbot engagierten. Ferner warb ein überparteiliches Frauenkomitee um die Nationalrätinnen Marianne Binder-Keller (mitte, AG) und Monika Rüegger (svp, OW) sowie die Präsidentin des Forums für einen fortschrittlichen Islam Saïda Keller-Messahli für die Initiative. Für ein Nein plädierten indes alle grossen Parteien ausser der SVP – allerdings keineswegs geschlossen –, ein parlamentarisches Komitee unter der Federführung von FDP-Ständerat Andrea Caroni (AR), der Schweizer Tourismusverband, mehrere Frauenverbände und Frauenstreikkomitees sowie diverse Akteure, die sich selbst als liberal verstanden oder sich für die Religionsfreiheit einsetzten, darunter die Operation Libero, Amnesty International und verschiedene religiöse Organisationen. Die grossen Abwesenden im Abstimmungskampf waren die direkt Betroffenen, die Nikabträgerinnen selber. Wie der Tages-Anzeiger berichtete, lag das jedoch nicht daran, dass man sie nicht hätte zu Wort kommen lassen, sondern dass sie sich – abgesehen von zwei Interviews während der gesamten Kampagne – nicht äussern wollten. Nach gemäss eigenen Angaben monatelanger Suche blieb der Zeitung deshalb nichts als die Erkenntnis, «dass verhüllte Frauen in der Schweiz nicht nur Körper und Gesicht verstecken, sondern unsichtbar und stumm bleiben».

Argumentativ bewegte sich der Abstimmungskampf auf verschiedenen Ebenen, wobei die Befürwortenden und die Gegnerschaft über weite Strecken dieselben Punkte vorbrachten, sie aber unterschiedlich interpretierten und daher zu gegenteiligen Schlüssen kamen. Neben der Islamdebatte und der **Grundrechtsdiskussion** wurde von beiden Seiten aus feministischer, sicherheitspolitischer, staatspolitischer und empirischer Warte argumentiert. Wenngleich der Initiativtext keinen Bezug zur islamischen Gesichtverschleierung herstellte, war beiden Seiten klar, dass sie sich vor allem gegen jene richtete. In der Presse war daher meist vom «Burkaverbot» oder von der «Anti-Burka-Initiative» die Rede, obwohl in der Schweiz – wenn überhaupt – ausschliesslich der Nikab zu sehen sei, wie eine im Abstimmungskampf viel zitierte Studie der Universität Luzern feststellte. Während das Contra-Lager die Initiative als anti-islamisch und diskriminierend gegenüber Musliminnen verstand, sah die Pro-Seite sie als Mittel zum Kampf gegen den radikalen Islam und den Islamismus. Die Religionsfreiheit der Musliminnen tangiere die Initiative nicht, weil die Verschleierung nicht vom Islam verlangt werde, sondern ein kultureller Ausdruck für die Unterdrückung der Frau sei; sie könne daher nicht als Ausübung der persönlichen Freiheit gewertet werden. Vielmehr sei die Vollverschleierung sexistisch und entwürdigend, weil sie die Frauen im öffentlichen Leben unsichtbar mache und entmenschliche. Die muslimischen Frauen müssten davor bewahrt werden, weil sie sich mit Gesichtsschleier nicht in die Schweizer Gesellschaft integrieren könnten. Die Gegenseite betonte, dass sich die Nikabträgerinnen in der Schweiz in der Regel aus religiöser Überzeugung freiwillig verschleierten und nicht befreit werden müssten – im Gegenteil: Soziologische Studien aus Frankreich zeigten, dass die Verschleierung von den strenggläubigen

Musliminnen im westlichen Kulturkreis als antikonformistischer, emanzipatorischer Akt verstanden werde. In Frankreich habe das Verbot den Gesichtsschleier sogar populärer werden lassen, weil er jetzt auch als Ausdruck des Protests getragen werde. Zudem sei es sexistisch und paternalistisch, den Frauen vorzuschreiben, wie sie sich zu kleiden hätten und ihnen die freie Entscheidung für den Schleier nicht zuzutrauen. Falls eine Frau den Schleier tatsächlich unter Zwang trage, kriminalisiere das Verbot überdies das Opfer und wirke kontraproduktiv, indem es die betroffenen Frauen zuhause einsperre und erst recht aus der Gesellschaft ausschliesse. Dass es gemäss der Studie der Universität Luzern in der Schweiz nur 20 bis 30 vollverschleierte Frauen gebe, gab dem ablehnenden Lager Anlass, das Anliegen als unnötige Symbolpolitik zu bezeichnen. Für die Befürworterinnen und Befürworter war die Gesichtsverhüllung jedoch eine Prinzipienfrage und auch in noch so kleinen Zahlen nicht tolerierbar. Sie sahen sich im Motto «Wehret den Anfängen» bestärkt und forderten, jetzt zu handeln, solange es noch nicht zu spät sei.

Weiter hob die Pro-Seite hervor, dass die Identifizierbarkeit von Personen **sicherheitsrelevant** sei. Das Verhüllungsverbot schütze die Gesellschaft somit auch vor verummten Kriminellen wie zum Beispiel Hooligans oder gewalttätigen Demonstrierenden. Dem setzte die Gegenseite entgegen, dass es in fünfzehn Kantonen bereits verboten sei, sich bei Demonstrationen und Sportveranstaltungen zu verummten. (Als erster Kanton hatte Basel-Stadt 1990 ein solches Verbot eingeführt.) Ausserdem verhindere das Verhüllungsverbot – anders als von den Initianten schon bei der medienwirksamen Lancierung der Initiative suggeriert – keine Terroranschläge. Dafür brauche es strafrechtliche und präventiv-polizeiliche Massnahmen, denn allein durch ein Verhüllungsverbot würden radikalisierte Islamisten und Islamistinnen «nicht plötzlich zurück in die Mitte der Gesellschaft finden», wie es der «Sonntags-Blick» formulierte. In anderen Kontexten, etwa in winterlicher Kälte, an der Fasnacht oder in der Pandemiesituation, sei die Verhüllung zudem auch für die Initiantinnen und Initianten kein Problem, wie die im Initiativtext enthaltenen Ausnahmen zeigten.

Auf der **staatspolitischen Ebene** drehte sich die Diskussion um die Frage, ob das Verhüllungsverbot in die Bundesverfassung gehöre. Während die Contra-Seite es ablehnte, Kleidervorschriften in die Verfassung zu schreiben, sah das Pro-Lager dies als gerechtfertigt an, weil es eben nicht um eine blosse Kleidervorschrift gehe, sondern um einen Grundsatz der liberalen und demokratischen Gesellschaft: In der Öffentlichkeit das Gesicht zu zeigen und dasjenige des Gegenübers zu sehen, sei fundamental für das Zusammenleben. Diese Begründung hatte auch den EGMR von der menschenrechtlichen Zulässigkeit des Verhüllungsverbots in Frankreich überzeugt, als dieses in Strassburg vergeblich angefochten worden war. Darüber, ob die seit Monaten geltende Maskenpflicht aufgrund der Corona-Pandemie dieses Argument ad absurdum führe oder ob sie gerade beweise, dass es das Verhüllungsverbot für das Funktionieren der zwischenmenschlichen Beziehungen brauche, wurden sich die beiden Lager nicht einig. Derweil war das gegnerische Lager der Ansicht, es sei gerade höchst illiberal, etwas zu verbieten, das niemandem schade, nur weil es auf Ablehnung stosse. Auch der Bundesrat argumentierte hauptsächlich staatspolitisch: Ein nationales Verhüllungsverbot greife in die Souveränität der Kantone ein, denen die Polizeihoheit obliege. Das Tessin und St. Gallen hätten bereits ein Verhüllungsverbot eingeführt, während andere Kantone ein solches explizit abgelehnt hätten. Diese Entscheide seien zu respektieren. Die Befürwortendenseite argumentierte indessen, dass die Regelung einer solch fundamentalen gesellschaftlichen Frage nicht den Kantonen überlassen werden dürfe. Dass die Gesichtsverhüllung in vielen anderen europäischen Ländern – darunter Belgien, Bulgarien, Dänemark, Frankreich, Lettland und Österreich – und sogar einigen arabischen Staaten wie Ägypten, Marokko, Senegal oder Tunesien verboten – und im Falle von Frankreich das Verbot explizit vom EGMR als menschenrechtskonform bestätigt – sei, wertete die Pro-Seite als Zeichen der Legitimität ihres Anliegens. Sie betonte zudem die guten Erfahrungen, welche die Kantone Tessin und St. Gallen damit gemacht hätten. Weder im Tessin noch in den bei arabischen Gästen beliebten österreichischen Ferienorten habe sich das Verhüllungsverbot negativ auf den Tourismus ausgewirkt, wie es der Tourismusverband befürchtete. Die Contra-Seite hob hingegen hervor, dass im Tessin und in St. Gallen praktisch keine Verstösse gegen das Verbot registriert würden, was bestätige, dass es sich nur um ein Scheinproblem handle. In diesem Zusammenhang war in den Augen der Befürworterinnen und Befürworter auch Justizministerin Karin Keller-Sutter, die sich im Namen des Bundesrats gegen das Verhüllungsverbot aussprach, nicht glaubwürdig, weil sie in St. Gallen als ehemalige Polizeidirektorin genau ebendieses eingeführt habe. Gleichzeitig attestierten die Gegnerinnen und Gegner dem Egerkinger Komitee und der SVP ein Glaubwürdigkeitsproblem, weil sie ihnen ihr Engagement für Frauenrechte nicht

abkauffen.

Neben der Initiative selbst sorgte auch der **indirekte Gegenvorschlag**, der bei Ablehnung der Initiative automatisch in Kraft treten würde, für einige Diskussionen. Die Initiativgegnerinnen und -gegner waren der Ansicht, der Gegenvorschlag regle mit der gesetzlichen Pflicht, zur Identifizierung vor Behörden das Gesicht zu zeigen, alles Nötige. Ausserdem leiste er – im Gegensatz zum Verhüllungsverbot – einen tatsächlichen Beitrag an die Stärkung der Frauenrechte und die bessere Integration von ausländischen Frauen in die Gesellschaft. Die Initianten argumentierten hingegen, der Gegenvorschlag löse das eigentliche Problem nicht und wer keine «Gleichstellungsoffensive» («Weltwoche») wolle, müsse mit der Annahme der Initiative den Gegenvorschlag verhindern.

Die durchgeführten Umfragen attestierten der Initiative von Anfang an gute Chancen. Nachdem Ende Januar eine klare Ja-Mehrheit von 63 Prozent (Tamedia) bzw. 56 Prozent (SRF) resultiert hatte, legte die Nein-Kampagne im Folgenden etwas zu. Zwei Wochen vor der Abstimmung bekundeten noch 59 bzw. 49 Prozent der Befragten eine Ja-Stimmabsicht. Während die Parteibasis der SVP durchwegs zu rund 90 Prozent ja stimmen wollte, zeigten sich die Anhängerschaften von FDP, Mitte und GLP gespalten – hier konnte das Nein-Lager im Verlauf der Kampagne Boden gutmachen. Auch im linken Lager traf das Anliegen immerhin bei rund 30 Prozent der Befragten auf Wohlwollen.¹

Öffentliche Ordnung

Die grössten politischen Demonstrationen führten im Berichtsjahr die Landwirte durch: am 9. Januar protestierten an drei Orten insgesamt 31'000 Bauern (15'000 in Bern, 10'000 in Weinfelden/TG und 6'000 in Luzern) gegen die GATT-Verhandlungen. Gut besucht waren auch die am 10. Dezember vor allem von Frauen durchgeführten Protestaktionen gegen die sexuelle Gewalt im Krieg in Bosnien. Die kriegerischen Auseinandersetzungen im ehemaligen Jugoslawien waren denn auch das häufigste Thema bei den insgesamt 40 (1991: 30) von uns verzeichneten Kundgebungen mit 1'000 und mehr Beteiligten: zehn Grosskundgebungen fanden zu diesem Anlass statt (inkl. eine Demonstration von Griechen gegen die Anerkennung der neuen Republik Mazedonien und eine von Serben gegen die Berichterstattung in den deutschsprachigen Medien). Am zweithäufigsten waren Grossdemonstrationen gegen die Fremdenfeindlichkeit bzw. gegen eine Verschlechterung der Arbeitsverhältnisse (je sieben). Letztere fanden vorwiegend in der französischsprachigen Schweiz statt, während sich die Kundgebungen gegen Fremdenfeindlichkeit und gegen den Krieg in Bosnien auf die Deutschschweiz konzentrierten. Mehr als die Hälfte der Grossdemonstrationen wurden in den Städten Zürich und Bern durchgeführt (elf resp. zehn), wovon in Zürich deren sechs von in der Schweiz ansässigen Ausländern organisiert wurden. Bei diesen Grossanlässen kam es lediglich an der Bauerndemonstration in Bern zu Aüsschreitungen und Auseinandersetzungen mit der Polizei. Viel häufiger waren derartige Vorkommnissen jedoch bei den kleineren Demonstrationen im Zusammenhang mit der Räumung von besetzten Häusern (v.a. in Zürich und Genf) und mit Blockierungen des motorisierten Privatverkehrs (v.a. in Zürich).

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grosstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, und die traditionellen – allerdings nur noch schwach besuchten – Ostermärsche der Pazifisten im schweizerisch/deutschen Grenzgebiet nicht erfasst. Demonstrationen mit 1000 und mehr Teilnehmenden, unterteilt nach Ort, Datum (Zeitung), Anzahl Teilnehmende und Thema:

Basel: 23.10. (5'000 / Gewerkschafter), 11.12. (2'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);
Bern: 10.1. (15'000 / Bauern gegen Gatt), 24.2. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit),
23.3. (6'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 30.3. (1'500 / für liberale Drogenpolitik),
6.7. (6'000 / ausländische Bauarbeiter; Pensionskassen im EWR), 21.9. (2'000 / AKW
Mühleberg), 27.9. (3'000 / Krieg in Bosnien), 27.11. (1'000 / Krieg in Bosnien), 11.12.
(5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien), 21.12. (6'000 / Jugend für europäische
Integration);
Erstfeld/UR: 30.11. (2'000 / Eisenbahner);
Genf: 3.2. (2'000 / Kosovo-Albaner); 20.2. (3'000 / Staatsangestellte), 12.3. (5'000 /
Staatsangestellte), 23.10. (1'500 / Mittelschüler), 6.11. (2'000 / Bauunternehmer), 9.12.
(8'000 / Gewerkschafter), 18.12. (1'000 / Staatsangestellte);

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 28.12.1992

HANS HIRTER

La Chaux-de-Fonds: 27.4. (1'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 19.12. (1'500 / für europäische Integration);
 Lausanne: 18.1. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 9.10. (1'000 / Staatsangestellte);
 Luzern: 10.1. (6'000 / Bauern gegen Gatt), LNN, 11.12. (1'500 / Frauen gegen Krieg in Bosnien);
 Schaffhausen: 28.12. (3'000 / gegen Fremdenfeindlichkeit);
 St. Gallen: 23.3. (1'200 / gegen Fremdenfeindlichkeit);
 Weinfelden/TG: 10.1. (10'000 / Bauern gegen Gatt);
 Zürich: 23.3. (1'500 / gegen Fremdenfeindlichkeit), 10.2. (2'000 / Serben gegen Medien), 2.3. (1'500 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 23.3. (1'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum), 30.3. (2'000 / Kurden gegen Türkei), 11.5. (1'000 / Griechen gegen Mazedonien), 25.5. (2'000 / Kroaten und Bosnier), 12.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 23.10 (3'000 / Gewerkschafter), 26.10. (1'000 / Kurden gegen Türkei), 11.12. (5'000 / Frauen gegen Krieg in Bosnien).

Nachtrag zu 1991: Zürich: NZZ, 3.1.92 (3'000 / Schliessung Kanzlei-Zentrum).²

STUDIEN / STATISTIKEN
 DATUM: 31.12.1993
 HANS HIRTER

Am häufigsten kam es im Berichtsjahr wie üblich in Zürich zu Demonstrationen. In der Regel handelte es sich aber um kleinere Kundgebungen, an denen jeweils bloss einige hundert Personen teilnahmen. Die weitaus höchste Zahl von **Grossdemonstrationen mit 1'000 und mehr Beteiligten** fanden in der Bundesstadt Bern statt. Wir registrierten im Berichtsjahr insgesamt 28 derartige Kundgebungen (1992: 40) : 12 davon in Bern, sieben in Zürich und vier in Genf. Die beiden grössten Anlässe wurden im Vorfeld der Volksabstimmung über den Kauf des Kampfflugzeugs F/A-18 durchgeführt. Sowohl die Befürworter als auch die Gegner mobilisierten je ca. 25'000 Demonstranten für ihre Sache. Je 15'000 erschienen ebenfalls in Bern zu Kundgebungen der Gewerkschaften gegen die Arbeitslosigkeit resp. der Kosovo-Albaner gegen die Politik der serbischen Regierung. Proteste gegen sich verschlechternde Arbeitsverhältnisse, die Zustände im ehemaligen Jugoslawien sowie die Forderung für einen unabhängigen Kurdenstaat (alle je fünfmal) waren die häufigsten Themen bei den Grossdemonstrationen. Etwas weniger als die Hälfte aller grossen Manifestationen wurden von Ausländern durchgeführt.

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, nicht erfasst. Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden:

Bern: 1'500/Tamilen, 8'000/Gewerkschaften gegen Arbeitslosigkeit, 10'000/Frauen für Christiane Brunner, 1'500/Mazedonier, 1'000/Kurden, 15'000/Gewerkschaften gegen Arbeitslosigkeit, 25'000/gegen F/A-18, 25'000/für F/A-18, 15'000/Kosovo-Albaner, 1'500/Kurden, 5'000/Kurden, 6'000/gegen Schneekanonen-Verbot;
 Zürich: 1'000/Kurden, 8'000/Frauen für Brunner, 2'000/Serben gegen Berichterstattung in den Medien, 1'500/Studierende, 2'000/für Wohlgroth, 2'700/Gewerkschafter gegen Sozialabbau, 1'500/für Wohlgroth;
 Genf: 4'000/Bosnier, 1'500/Bosnier, 1'500/Gewerkschafter gegen bürgerliche National- und Ständeräte, 4'000/Bauern gegen GATT;
 Basel: 2'000/Frauen für Brunner, 1'500/Kurden, 1'500/Alevitische Türken, 1'000/Studierende gegen Sparmassnahmen, 1'500/Gewerkschafter;
 Aesch/BL: 3'500/gegen Anschlag auf Asylbewerberheim;
 Luzern: 2'000/EWR-Gegner.³

STUDIEN / STATISTIKEN
 DATUM: 31.12.1994
 HANS HIRTER

Die Hälfte der **Grossdemonstrationen mit 1'000 und mehr Beteiligten** fanden auch dieses Jahr am beliebtesten Ort für nationale Kundgebungen, dem Bundesplatz in Bern statt. Insgesamt kam es zu 26 grossen Kundgebungen (1993: 28): 13 davon in Bern, vier in Zürich und drei in Genf. Die beiden grössten Anlässe vermochten je 15'000 Personen zu mobilisieren; das eine Mal beim Protest von Kosovo-Albanern gegen die serbische Politik in ihrer Heimat, das andere Mal anlässlich einer Demonstration der Gewerkschaften der Bauarbeiter für ihre Forderungen bei den bevorstehenden Tarifvertragsverhandlungen. Proteste gegen sich verschlechternde Arbeitsverhältnisse (sechsmal), die Zustände im ehemaligen Jugoslawien sowie die Forderung nach einem unabhängigen Kurdenstaat (je dreimal) waren die häufigsten Themen bei den Grossdemonstrationen; viermal standen grössere Manifestationen im Zusammenhang mit eidgenössischen und zweimal (in Zürich) mit städtischen Volksabstimmungen.

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, nicht

erfasst. Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden:

Bern: 2'000/Studierende, 1'100/Kurden, 15'000/Kosovo-Albaner, 1'000/gegen Zwangsmassnahmen im Ausländerrecht, 1'000/European Kings Club, 15'000/Bauarbeiter, 7'000/gegen Erhöhung des AHV-Alters für Frauen, 1'000/Kurden, 8'000/Christen für Jesus, 6'000/für Antirassismus-Gesetz, 3'000/für Organspende, 2'000/gegen Zwangsmassnahmen im Ausländerrecht, 5'000/Neuenburger für Autobahnbau;

Zürich: 1'500/Bosnier, 1'000/Schwule und Lesben, 1'500/städtische Angestellte, 1'000/städtische Angestellte;

Genf: 4'000/AKW Creys-Malville, 2'000/Bosnier, 1'000/CERN-Angestellte;

Bodio/TI: 3'000/Gewerkschafter;

Lausanne: 2'000/Lehrer;

Aarau: 1'500/Frauen;

Basel: 1'500/Kurden;

Altdorf/UR: 1'500/pro Alpeninitiative;

Solothurn: 1'000/für Regionalspitäler. ⁴

STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 31.12.1995
HANS HIRTER

Am meisten **Grosskundgebungen (1'000 und mehr Teilnehmende)** fanden für einmal in Genf statt (sieben); je sechs waren es in Bern und Zürich. Insgesamt kam es zu 25 Grossdemonstrationen (1994: 26). Wie immer in den letzten Jahren standen mehrheitlich nicht die Verhältnisse in der Schweiz, sondern die Politik anderer Staaten betreffende Fragen im Vordergrund (14). Bei elf dieser Manifestationen protestierten in der Schweiz wohnende Ausländer (Albaner aus dem serbischen Kosovo, Kurden und Alewiten aus der Türkei, Tamilen aus Sri Lanka sowie Tibeter) gegen die Verhältnisse in ihren Heimatländern. Drei grosse und eine Vielzahl von kleineren lokalen Demonstrationen hatten die französischen Atomversuche im Pazifik zum Thema; auffallend war, dass sich dabei sehr viele Jugendliche engagierten. Bei den elf Grossdemonstrationen zu schweizerischen Themen standen die Proteste des Verwaltungspersonals gegen kantonale Sparmassnahmen (v.a. in der Waadt) sowie die Wünschbarkeit der Integration der Schweiz in die EU im Vordergrund. Die beiden grössten Kundgebungen fanden in Bern statt und mobilisierten je rund 12'000 Personen (Kosovo-Albaner resp. Gegner der französischen Atomversuche).

In der folgenden Zusammenstellung sind die Kundgebungen der Gewerkschaften zum 1. Mai, welche in den Grossstädten jeweils einige Tausend Beteiligte aufweisen, nicht erfasst. Demonstrationen mit 1'000 und mehr Teilnehmenden:

Genf: 2'000/Kurden, 4'000/Tamilen, 4'000/gegen franz. Atomversuche, 7'000/Kosovo-Albaner, 1'000/Gewerkschafter, 1'500/im Vorfeld eines Militär-Defilees, 2'000/gegen Verhaftungen anlässlich Militär-Defilee;

Bern: 2'500/Bosnier, 1'000/Exil-Tibeter, 12'000/Kosovo-Albaner, 6'000/gegen franz. Atomversuche, 12'000/gegen franz. Atomversuche, 4'000/Tamilen;

Zürich: 2'000/Alewiten aus der Türkei, 1'500/Kosovo-Albaner, 1'000/Schwule und Lesben, 3'000/gegen den Krieg in Bosnien, je 10'000/contra EU-Beitritt resp. für eine offene Schweiz);

Lausanne: 10'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen, 10'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen;

Amriswil (TG): 3'000/Landwirte;

Biel: 3'000/pro EU-Beitritt;

Basel: 1'000/Alewiten aus der Türkei;

Luzern: 1'000/kantonale Angestellte gegen Sparmassnahmen. ⁵

Institutionen und Volksrechte

Parlamentsmandat

Am 6. Mai 2015 leitete ein NZZ-Artikel eine eigentliche Kaskade ein, die später als „Kasachstan-Affäre“ nicht nur zahlreiche Diskussionen und Vorstösse zu Lobbyismus- und Kommissionsgeheimnisregelungen im Bundeshaus auslöste, sondern auch Gesuche der Bundesanwaltschaft, zwei Parlamentsmitgliedern die Immunität zu entziehen, provozierte.

Der NZZ-Journalist Markus Häfliger hatte gestützt auf E-Mails, die Unbekannte ins Internet gestellt hatten, recherchiert, dass eine von Christa Markwalder (fdp, BE) eingereichte Interpellation formale Ungereimtheiten aufweist. Der Vorstoss war von Marie-Louise Baumann, Senior Advisor bei der PR-Firma Burson-Marsteller, ausformuliert worden, die wiederum von einem kasachischen Politiker hierfür finanziell honoriert worden war. Entsprechend konnten im Vorstoss starke Überarbeitungen aus Kasachstan selbst ausgewiesen werden. Dass Vorstösse von Parlamentarierinnen und Parlamentariern von Dritten formuliert werden, ist nicht selten. Dass allerdings ein autokratisches Land indirekt Einfluss nimmt und dafür bezahlt, sei weniger alltäglich – so Häfliger in der NZZ. In der Interpellation war der Bundesrat angefragt worden, wie er die Demokratisierungsprozesse in Kasachstan und die Partei Ak Schol – die indirekte Auftraggeberin der Interpellation – unterstütze. Markwalder habe zudem drei von Baumann formulierte und von den kasachischen Auftraggebern überarbeitete Fragen zu Kasachstan in der APK-NR eingereicht. In einer ersten Reaktion im NZZ-Artikel selber gab Markwalder zu Protokoll, nicht gewusst zu haben, dass Baumann sich derart eng mit Kasachstan abgesprochen habe. Sie habe in guter Absicht gehandelt und es handle sich letztlich um eine harmlose Interpellation, von der andere finanziell profitiert hätten, was sie ärgere. Sie sei wohl zu gutgläubig gewesen.

Die Reaktionen am nächsten Tag in der Presse waren zuerst noch zurückhaltend. Von „käuflicher“ (AZ) oder „ferngesteuerter“ Politik (Blick) war die Rede und davon, dass man es mit CHF 7'000 – die Summe die Burson-Marsteller für das Verfassen und Überarbeiten der Interpellation verlangt hatte – ins Bundeshaus schaffe (Le Matin). Hinterfragt wurden zunächst die „kasachischen Verflechtungen“ (NLZ) der Berner FDP-Politikerin.

In der Folge nahm die mediale Debatte dann aber Fahrt in zweifache Richtung auf. Auf der einen Seite wurde der Lobbyismus diskutiert. „Politik-Einflüsterer“ hätten Konjunktur und Lobbying sei ein lukratives Business (AZ). Die „Käuflichkeit von Politikern“ sei „pikant“ (WW). Allerdings – so die Meinung in den meisten Medien – sei das Milizsystem bei der Formulierung von Vorstössen auf ausserparlamentarische Expertise angewiesen. Weil ein breiter Mitarbeiterstab fehle, würden sich die meisten Parlamentarierinnen und Parlamentarier etwa von Mitgliedern der Bundesverwaltung oder Vertreterinnen und Vertretern von Verbänden und NGO's Vorstösse zumindest vorformulieren lassen. Zahlreiche Parlamentsmitglieder nahmen Christa Markwalder entsprechend in Schutz. Gefordert wurde aber mehr Transparenz und eine Reform des Badge-Systems, also der Zulassungsregeln von Lobbyisten ins Bundeshaus. Weil zahlreiche entsprechende parlamentarische Vorstösse allerdings bisher chancenlos geblieben waren, spielte Thomas Minder (parteilos, SH) mit dem Gedanken, eine Volksinitiative zu lancieren, und zahlreiche Parlamentarier kündigten an, neuerliche Vorstösse für mehr Transparenz zum „krass unterreglementierten Lobbying“ (AZ) zu lancieren.

Auf der anderen Seite geriet die Person Christa Markwalder immer stärker ins Zwielficht. Die Bernerin sei selber eine „knallharte Lobbyistin“ – vor allem für die Krankenkassen – und so stark verhandelt, dass sie den Überblick verliere (Blick). Ein gefundenes Fressen war die Geschichte für die Sonntags-Medien. Die Sonntagszeitung fand heraus, dass die Antworten, die Markwalder auf ihre Fragen an die APK-NR erhalten hatte, an Kasachstan weitergeleitet worden waren, obwohl es sich dabei vermutlich um Dokumente gehandelt habe, die dem Kommissionsgeheimnis unterstellt seien. Markwalder dementierte, Dokumente weitergegeben zu haben; sie habe sie lediglich mit Baumann geteilt. Die FDP stellte allerdings in einer Medienmitteilung klar, dass Markwalder von der Zusammenarbeit zwischen Kasachstan und Baumann gewusst habe, aber nicht genügend transparent informiert worden sei. Die Partei verlangte von Markwalder und Baumann vollständige Transparenz und eine Offenlegung aller Dokumente. In der Presse wurden erste Forderungen der Ratsrechten laut, dass die designierte Nationalratspräsidentin ihr Amt im kommenden Jahr nicht antreten dürfe. Markwalder bezeichnet das Ganze als „Rufmordkampagne“; sie sehe sich als Medienopfer (TA) und die letzten Tage seien für sie „die Hölle“ gewesen (Blick). Ende Mai gab die Bundesanwaltschaft bekannt, dass gegen Markwalder zwei

Strafanzeigen von Privatpersonen eingegangen seien und sie Ermittlungen aufnehmen wolle, wenn die Immunität der Bernerin aufgehoben werde, wonach sie ersuche. Die APK-NR entschied sich ihrerseits mit 18 zu 0 Stimmen bei 5 Enthaltungen, keine Strafanzeige wegen Amtsgeheimnisverletzung einzureichen. Die Kommission entschied sich gar mit 14 zu 9 Stimmen (1 Enthaltung) dafür, die besagten Dokumente (die Fragen von Markwalder und die Antworten des Bundesrates) zu veröffentlichen. Auch das Büro-NR beschloss Anfang Juni, auf disziplinarische Massnahmen gegen Markwalder zu verzichten, da diese das Amtsgeheimnis zwar verletzt habe, aber nur geringfügig. Ein Teil des Parlaments applaudierte nach der Bekanntgabe des Büros, um Solidarität zu signalisieren. Zwar stand eine Entscheidung über die Forderung der Bundesanwaltschaft zur Aufhebung der Immunität noch aus, die Presse zeigte sich ob der starken Rückendeckung für Markwalder aber doch einigermaßen erstaunt. „Même pas une tape sur les doigts“, wunderte sich etwa Le Temps. Die Classe Politique beschütze sich wieder einmal gegenseitig, liess sich Christoph Mörgeli (svp, ZH) im Blick zitieren. Die Parlamentsmitglieder hätten „nicht begriffen, dass ihre Glaubwürdigkeit auf dem Spiel“ stehe. Die Angelegenheit dürfe nicht als erledigt betrachtet werden (TA).

Noch einmal aufgeköchelt wurde die Affäre, weil im Nachgang des Entscheids des Büros bekannt wurde, dass weitere Dokumente an Kasachstan weitergegeben worden waren, die aber nicht in die Beurteilung der APK-NR eingeflossen zu sein schienen. In der Tat hatte Markwalder auch Antworten des Bundesrates zu Tschechien und Bosnien weitergegeben. Die SVP forderte, den Fall nicht einfach ad acta zu legen oder aber über eine generelle Aufhebung des Kommissionsgeheimnisses nachzudenken.

Die Immunitätskommission des Nationalrats (IK-NR) nahm dann den Ball Anfang Juli wieder auf. Zwar entschied sich die IK-NR, nachdem sie festgestellt hatte, dass die strafrechtlich relevanten Tätigkeiten mit dem Parlamentsmandat zusammenhängen, und auf das Gesuch der Bundesanwaltschaft eingetreten war, die Immunität der Bernerin nicht aufzuheben. Sie forderte das Büro-NR aber mit 4 zu 4 Stimmen und einer Enthaltung bei Stichentscheid des Vizepräsidenten (Gerhard Pfister; cvp, ZG) auf, nochmals auf den Entscheid zurückzukommen und Disziplinar massnahmen zu ergreifen. Das Kommissionsgeheimnis dürfe nicht ausgehöhlt werden, begründete Pfister den Entscheid. Mitte August bestätigte die Rechtskommission des Ständerats (RK-SR) den Entscheid der IK-NR: Einstimmig trat sie auf das Gesuch ein und mit 10 zu 0 Stimmen bei einer Enthaltung entschied sie, die Immunität nicht aufzuheben. Das Verhalten der Berner Freisinnigen sei zwar wenig besonnen und unvorsichtig gewesen und die Weitergabe der Dokumente zu Tschechien und Bosnien sei kritisch zu beurteilen, eine Aufhebung der Immunität sei aber nicht zu rechtfertigen.

Mitte August entschied das Büro-NR schliesslich, nicht auf die Forderung der IK-NR einzutreten. Es gebe keine neuen Fakten, die ein Rückkommen auf den ursprünglichen Entscheid rechtfertigten. Allerdings fordert das Büro eine umfassende Auseinandersetzung über Lobbyismus. Die zur Zeit dieser Forderung hängigen 13 Vorstösse zum Thema zeigten deutlich, dass eine vertiefte Diskussion angezeigt sei. Damit war Markwalder definitiv aus dem Schneider.

Die „Affäre Markwalder“ (AZ) war vollends zur Kasachstan-Affäre geworden, als bekannt wurde, dass Walter Müller (fdp, SG) und Christian Miesch (svp, BL) eine von Burson-Marsteller organisierte Reise ins autokratische Land unternahmen, ohne selber für die Reisekosten aufgekomen zu sein. Das Geld sei von Kasachstan aus geflossen. Müller, welcher der Freundschaftsgruppe Schweiz-Kasachstan angehört, gab zu Protokoll, weder gewusst zu haben, dass die Reise von Kasachstan bezahlt worden war, noch dass die organisierende PR-Agentur mit Kasachstan verbandelt sei. Die Juso reichte bei der Bundesanwaltschaft Klage wegen Verdachts auf Vorteilmnahme gegen Müller ein. Weil Miesch zum Zeitpunkt der Reise noch nicht im Nationalrat sass, wurde gegen ihn keine Anzeige eingereicht. Müller, der von seiner eigenen Partei gerügt wurde, wollte das Geld für die Reise zurückzahlen.

Die IK-NR beriet das Gesuch der Bundesanwaltschaft um Aufhebung der Immunität von Müller (15.191) an der gleichen Sitzung, an der sie auch den Entscheid zu Christa Markwalder gefällt hatte. Müllers Immunität wurde einstimmig nicht aufgehoben. Die Reise stehe im Zusammenhang mit seinem Mandat, weshalb auf das Gesuch einzutreten sei. Müller habe sich zwar nicht an die Empfehlungen zum Korruptionsstrafrecht gehalten, die institutionellen Interessen würden jedoch die rechtsstaatlichen überwiegen. Zum gleichen Schluss kam die RK-SR, die einstimmig Eintreten beschloss und mit 10 zu 2 Stimmen entschied, Müllers Immunität nicht aufzuheben. Allerdings wünschte sich die ständerätliche Kommission, dass die Empfehlungen für Reisen von Parlamentsmitgliedern durch das Büro verbindlicher formuliert werden.

Ein Nachspiel hatte die Affäre auch für die Lobbyistin Marie-Louise Baumann. Sie wurde

aus dem Bundeshaus verbannt, musste also den Badge, den sie von Corina Eichenberger (fdp, AG) erhalten hatte, zurückgeben. Sie entschuldigte sich öffentlich bei Markwalder und zeigte sich über den Verlauf der Affäre erschüttert. Die Standesskommission der Schweizerischen Public Affairs Gesellschaft (SPAG) kam zudem zum Schluss, dass Baumann die Standesregeln nicht vollständig beachtet habe, und sprach eine Rüge aus. Es liege zwar keine Täuschung vor, aber sie hätte mehr Transparenz schaffen müssen; die Kommunikation sei nicht optimal gewesen. Die 69-Jährige kündigte an, ihre Tätigkeit als Lobbyistin im Parlament per Ende der Legislatur zu beenden. Zudem wurde die Zusammenarbeit zwischen Burson-Marsteller und Baumann beendet.

Das Thema Lobbying, aber auch die Diskussion um den Rahmen des Kommissionsgeheimnisses, liessen in der Folge das Parlament eine Weile nicht mehr los.⁶

Föderativer Aufbau

Jurafrage

Fin janvier, la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) et le Conseil municipal de Moutier se sont rencontrés, afin de **préparer les discussions relatives à l'organisation d'un nouveau scrutin**. Une copie partielle du registre électoral au 17 novembre 2019 a été transmise à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Le canton disposera également d'un accès électronique au registre électoral, lui permettant d'exercer un contrôle continu sur ce dernier. La surveillance du registre sera assumée par deux membres de l'exécutif prévôtois, un autonomiste et un anti-séparatiste. Ils seront avertis de tout changement et pourront convoquer des personnes pour des entretiens de vérification. Lors de la séance, les parties n'ont pas réussi à s'accorder sur la date du scrutin. Le Conseil municipal maintient sa proposition de voter le 21 juin 2020, alors que le Conseil-exécutif envisage plutôt la date du 7 février 2021.

Début février, les politologues Sean Müller et Nenad Stojanovic ont suggéré, pour résoudre le conflit jurassien, de s'inspirer du cas de Brcko. L'agglomération, située en Bosnie-Herzégovine, est un condominium appartenant à deux entités autonomes, subordonnée à l'Etat central. A l'instar de cette dernière, la municipalité de Moutier pourrait devenir un condominium des cantons de Berne et du Jura, chapeauté par la Confédération. La cité prévôtoise continuerait de financer et de gérer ses affaires locales, ainsi que d'appliquer le droit fédéral. Mais ses habitants pourraient décider de s'affilier juridiquement et politiquement à l'un des deux cantons, par exemple par le biais de la déclaration d'impôt cantonale. Ainsi, personne ne serait forcé d'appartenir à un canton, avec lequel il ne s'identifie pas. Les citoyennes et citoyens paieraient une cotisation, auraient accès aux services publics correspondants, exerceraient leur droit de vote et d'éligibilité dans le canton de leur choix. Mais cette solution présente des coûts administratifs et il serait difficile d'attribuer tous les services publics à une catégorie purement municipale, cantonale ou fédérale.⁷

Aussenpolitik

Aussenpolitik

Lors de la session spéciale des Chambres fédérales du mois de janvier, **la déclaration du Conseil fédéral sur la guerre du Golfe**, prononcée par le président de la Confédération, F. Cotti, a été relativement bien accueillie. Le gouvernement a mis l'accent sur la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient après la fin du conflit qui pourrait se tenir sur sol helvétique. Par la même occasion, il a également condamné l'intervention violente des troupes soviétiques dans les républiques baltes. La grande majorité des députés s'est montrée, dans l'ensemble, satisfaite de la position du Conseil fédéral durant la crise du Golfe. Cependant, quelques parlementaires ont reproché un certain manque de cohérence du Conseil fédéral dans l'application de la politique de neutralité.⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.01.2020
DIANE PORCELLANA

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.01.1991
ANDRÉ MACH

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.09.1991
ANDRÉ MACH

Durant le mois de septembre s'est tenue à Moscou la **conférence de la CSCE sur la "dimension humaine"**; à cette occasion, **l'adhésion des trois républiques baltes** a été approuvée à l'unanimité. Le document final, adopté à l'unanimité, contient avant tout un renforcement du mécanisme de contrôle du respect des droits de l'homme.⁹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 12.12.1991
ANDRÉ MACH

En 1990, les Chambres avaient octroyé à l'unanimité un crédit de programme de 250 millions de francs en faveur des pays d'Europe de l'Est. Ce dernier devait être réparti sur une période minimale de trois ans mais, une année plus tard, le montant était déjà épuisé. Près de 70 projets dans différents domaines de coopération ont pu être mis en oeuvre. C'est pourquoi le Conseil fédéral, dans un message adressé au parlement, a demandé **un nouveau crédit de programme de 800 millions de francs** pour une période de trois ans afin de poursuivre le financement de la coopération entamée en 1990. Ce nouveau crédit a été approuvé à une très large majorité du Conseil national. 600 millions seront consacrés à l'aide financière (crédits d'achat, garantie de crédits, désendettement) et 200 millions à l'aide technique (gestion d'entreprise, protection de l'environnement, énergie). Ce geste se veut non seulement un acte de solidarité, mais aussi une contribution à la sécurité en Europe. Jusqu'alors, le premier crédit était destiné tout particulièrement à la Pologne (80% du budget), la Tchécoslovaquie et la Hongrie; à ces pays s'ajouteront cette fois les pays baltes, la Bulgarie, la Roumanie ainsi que l'URSS et la Yougoslavie. Les conditions politiques (respect des droits de l'homme entre autres) de ces deux derniers pays feront toutefois l'objet d'une évaluation, avant l'octroi de toute aide. La contribution de la Suisse en faveur de l'Europe de l'Est se situe dans la moyenne des engagements des autres pays européens. R. Felber a tenu à souligner qu'aider les pays d'Europe de l'Est ne signifiait pas réduire l'aide au développement destinée au tiers monde.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.07.2004
ELIE BURGOS

Le 1er mai, **dix nouveaux pays (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie) ont fait leur entrée dans l'UE**. Ils ont repris l'intégralité des dispositions législatives de l'UE (l'acquis communautaire). Cela englobe les accords avec des pays tiers, entre autres l'accord de libre-échange Suisse-CE et les Accords bilatéraux I. Au vu de son extension aux dix nouveaux Etats membres de l'UE, l'accord sur la libre circulation des personnes, conclu tant avec l'UE qu'avec les différents pays membres, devait, après sa dénonciation au 1er mai, faire l'objet de négociations. Ces dernières se sont achevées avec succès le 19 mai à Bruxelles. La signature du protocole à l'accord sur la libre circulation des personnes a eu lieu le 26 octobre. Le Conseil fédéral avait auparavant lancé une procédure de consultation. Au final, seuls deux partis politiques se sont prononcés contre l'extension de la libre circulation: l'UDC et les DS. Les autres partis politiques, les cantons, les associations faitières et les différents partenaires sociaux s'y sont en revanche montrés favorables.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.02.2006
ELIE BURGOS

En début d'année, **les 25 pays membres de l'UE se sont finalement entendus**, après de longues tractations, **sur la répartition du milliard de francs de l'aide suisse à la cohésion de l'UE élargie**. La Suisse s'était engagée à apporter cette contribution financière à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE en mai 2004 déjà, et cela en finançant différents projets (amélioration des infrastructures, modernisation de l'administration, etc.) à la hauteur d'un milliard de francs sur cinq ans dans les dix nouveaux pays membres (Pologne, Hongrie, République tchèque, Lituanie, Slovaquie, Lettonie, Estonie, Slovénie, Chypre et Malte), et cela en fonction d'accords-cadre conclus avec les pays partenaires. Des désaccords sur la clé de répartition de l'aide suisse étaient cependant vite apparus au sein de l'UE, Malte contestant notamment cette clé de répartition. Partant, l'UE avait tacitement décidé de geler le processus de ratification d'autres accords bilatéraux conclus dans le cadre ou en marge des bilatérales II (libre circulation des personnes, Schengen/Dublin, statistiques, médias, environnement). Cette décision a donc permis de débloquer ce dernier.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.05.2011
ANITA KÄPPELI

Seit dem 1. Mai 2011 gilt die **vollständige Personenfreizügigkeit für die Bürger der EU-8-Staaten** (Polen, Slowenien, Slowakei, Tschechien, Ungarn sowie Estland, Lettland und Litauen). Damit können sich Arbeitnehmer aus diesen Ländern ohne Beschränkungen in der Schweiz niederlassen. Die Schutzklausel, welche bis Ende Mai 2014 gilt, erlaubt es dem Bundesrat aber weiterhin, im Falle einer übermässigen Zuwanderung aus diesen Staaten erneut Niederlassungsbeschränkungen einzuführen.¹³

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 27.06.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois d'avril, le Conseil fédéral a annoncé l'**activation de la clause de sauvegarde envers les Etats de l'UE-8** (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque). Cette activation a signé la réintroduction de contingents pour les autorisations de séjours de catégorie B délivrées aux ressortissants estoniens, hongrois, lettons, lituaniens, polonais, slovaques, slovènes et tchèques durant une année. Le Conseil fédéral a relevé les effets économiques positifs de la libre circulation des personnes, mais a également noté l'importance de mener un débat sur les questions de l'immigration et de la politique économique. Cette activation a contrarié non seulement les pays concernés, mais également l'UE. En effet, la clause de sauvegarde peut être activée si le nombre d'autorisations délivrées en une année dépassent de 10% la moyenne des permis délivrés au cours des trois dernières années. Ce dépassement est observé en Suisse pour les pays concernés, mais non si l'on tient compte de l'ensemble des arrivants de nationalité européenne. Cette différence a amené Bruxelles à qualifier la décision suisse de discriminatoire. Les effets de cette décision devraient cependant être minimes, car elles ne concerneraient que 4'000 personnes. Bien que conscients de la portée limitée et symbolique de cette décision, qualifiée même de « non-événement qui ne résoudra rien » par le président du PS, tous les partis ont reconnu la nécessité d'intervenir dans ce dossier. La presse a également relayé la position de Natalie Rickli (udc, ZH) qui a déclaré que la Suisse aurait également dû appliquer la clause de sauvegarde à l'Allemagne pour limiter l'importante immigration allemande: « Les Allemands pris séparément ne me dérangent pas. La masse me dérange ». Les réactions ont été vives autant en Suisse qu'en Allemagne où le Spiegel Online a titré « Eclat autour d'une discrimination des Allemands ».¹⁴

Beziehungen zu internationalen Organisationen

VERORDNUNG / EINFACHER

BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 16.03.1992
ANDRÉ MACH

Lors de la session de printemps, le radical bernois J.P. Bonny a déposé une **interpellation urgente** invitant le Conseil fédéral à augmenter massivement (si possible de 600 millions de francs) le crédit de programme prévu pour la poursuite de la **coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale**, notamment sous la forme de garantie de crédits (92.3054). Selon l'intervenant, cette augmentation de l'aide devrait s'adresser prioritairement aux 12 républiques indépendantes de l'ex-Union soviétique, réunies au sein de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) depuis la fin de l'année 1991; ces Etats, en raison de la situation politique incertaine, n'avaient en effet pas été inclus parmi les pays bénéficiant du crédit de 800 millions de francs. Les députés et le Conseil fédéral ont réagi positivement à cette proposition; les représentants socialistes et écologistes, ainsi que le libéral J.S. Eggly (GE), ont toutefois insisté pour que la garantie de crédits ne serve pas en priorité les intérêts des secteurs d'exportation helvétiques et qu'elle ne se fasse pas au détriment de la coopération technique.

Quelques mois plus tard, conformément à ce qu'il avait annoncé, le Conseil fédéral proposait l'octroi d'un **crédit supplémentaire** de 600 millions de francs, destiné en priorité à la Communauté des Etats Indépendants (CEI) (92.065). Les trois quarts des 600 millions prévus seront consacrés à l'aide financière, principalement sous la forme de garantie contre les risques à l'exportation; le reste servira à la coopération technique. A la fin de l'année, le Conseil des Etats a accepté à la quasi-unanimité ce nouveau crédit. Il a ainsi rejeté une proposition de l'argovien Loretan (prd) qui demandait le blocage de l'aide suisse en faveur de la Russie tant que les troupes russes n'auraient pas quitté les pays baltes.¹⁵

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 03.06.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a condamné vigoureusement les agressions commises par des éléments serbes contre les populations de Bosnie-Herzégovine. Il s'est également rallié de manière autonome à l'**embargo commercial, financier et aérien** adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'égard de la **Yougoslavie (Serbie et Monténégro)**. L'ordonnance édictée par le Conseil fédéral prévoyait toutefois une exception pour ce qui concerne l'aide humanitaire et le versement de prestations sociales aux personnes des régions concernées. Par la suite, les mesures de l'embargo ont été renforcées et le DFAE a sommé les organisations culturelles et sportives d'interrompre leurs contacts avec ce pays. A la fin du mois d'août, le Conseil fédéral a condamné une nouvelle fois les violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie et la pratique dite de l'«épuration ethnique» dans la république de Bosnie-Herzégovine.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.07.1992
ANDRÉ MACH

Au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement tenu à Helsinki, il a été principalement question de la situation en ex-Yougoslavie; les 51 Etats-membres (dont les républiques de l'ex-URSS, mais sans la Serbie qui a été suspendue) ont condamné la **Serbie** considérée comme le principal responsable du conflit en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, les grandes puissances occidentales se sont mises d'accord pour mener une **action navale et militaire** coordonnée afin de faire respecter les **sanctions des Nations Unies** contre cet Etat. A. Ogi, qui représentait la Suisse, en remplacement de R. Felber en convalescence, a insisté sur l'importance de la concrétisation des mesures adoptées par la CSCE. En outre, cette dernière, après trois mois de travail d'experts, a renforcé ses structures et s'est dotée de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, notamment, la création d'un poste de haut-commissaire pour les minorités.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.12.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a signé avec chacune des trois républiques baltes des accords bilatéraux de libre-échange et de protection des investissements.¹⁸

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 09.03.1993
AUTOR UNBEKANNT

La chambre basse, comme le Conseil des Etats l'année dernière, a approuvé à une large majorité le **crédit supplémentaire** de 600 millions de francs pour la poursuite de la **coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale**, et plus particulièrement la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Avant d'aborder la discussion par article, le Conseil national a rejeté une proposition de non-entrée en matière de R. Moser (pa, AG) et une proposition de renvoi au Conseil fédéral soutenue par une majorité des députés de l'UDC. Ceux-ci souhaitaient que le gouvernement revoie les conditions d'octroi de l'aide et le contrôle de celle-ci en raison de la présence de troupes de l'ex-Union soviétique sur le territoire des pays baltes et du soutien de la Russie à la Serbie. Le groupe démocrate-chrétien avait déposé une proposition similaire au groupe de l'UDC, mais a finalement décidé de la retirer suite aux explications et aux garanties fournies par le chef du DFAE.

Plusieurs propositions sur les moyens et les conditions de la coopération suisse ont été faites par les députés, mais aucune modification du projet du Conseil fédéral n'a été adoptée. Ainsi, la proposition Aregger (prd, LU) de réduire à 350 millions de francs ce crédit supplémentaire a été largement repoussée, de même que celle de G. Stucky (prd, ZG) qui prévoyait de consacrer l'ensemble du crédit à l'assainissement des centrales nucléaires de l'ex-Union soviétique. Par ailleurs, le chef du DFAE a annoncé qu'une loi sur la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale était en préparation.¹⁹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 28.09.1993
AUTOR UNBEKANNT

Les Chambres fédérales ont approuvé les **trois accords bilatéraux de libre-échange avec les Etats baltes** (Estonie, Lettonie et Lituanie). Contrairement aux autres accords précédents signés par les pays d'Europe centrale et orientale et de l'AELE, les pays nordiques de l'AELE ont préféré une approche bilatérale avec les Etats baltes. Ayant pour objectif de promouvoir les relations économiques entre les différents pays, ces accords couvrent les produits industriels, les produits agricoles transformés ainsi que les poissons et autres produits de la mer; en revanche, aucun traité n'a pu être conclu dans le domaine agricole.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 06.06.1994
LIONEL EPERON

L'image d'une Suisse repliée sur elle-même après le rejet de l'EEE, la situation difficile des Casques bleus en Bosnie-Herzégovine ainsi que les hypothèses d'un nouvel échec du Conseil fédéral sur un projet de politique extérieure et d'une nouvelle divergence entre Alémaniques et Romands ont contribué à charger l'enjeu du scrutin d'une dimension émotionnelle non-négligeable. Arguant notamment que la constitution d'un **contingent de Casques bleus helvétiques** constituerait indéniablement un pas décisif vers une adhésion à l'ONU et affecterait par là-même la crédibilité de la neutralité suisse, l'UDC, les démocrates suisses, la Lega, le parti de la liberté (ex-PA), rejoints par l'ASIN, la Ligue vaudoise et l'entreprise Denner se sont prononcés contre le projet du Conseil fédéral. Parmi les **opposants** figuraient également le POP/PdT, pour qui la participation de Casques bleus suisses aux interventions décidées par l'ONU ne pouvait être le fondement d'une politique de paix. De leur côté, le PRD, le PDC, le PS, le PL, l'AdI, les Verts, le PEP, de même que la Société suisse des officiers (SSO), les associations caritatives et les évêques suisses se sont prononcés **en faveur** des Casques bleus dans le but de renforcer la solidarité internationale de la Suisse. Les pacifistes du GSsA, tiraillés par l'enjeu du scrutin, ont, quant à eux, appelé à voter blanc. Il est intéressant de relever que – faute de soutien financier des organisations faitières de l'économie – les moyens mis à la disposition des partisans étaient nettement inférieurs à ceux des opposants qui ont, pour leur part, bénéficié de l'appui financier substantiel de Karl Scherer, patron de la firme Denner.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 04.10.1994
LIONEL EPERON

Afin d'obliger les Serbes de **Bosnie** à accepter le **plan de paix** présenté par le Groupe de contact, le Conseil de sécurité de l'**ONU** a étendu les sanctions appliquées à la **Serbie et au Monténégro** au territoire de Bosnie-Herzégovine contrôlé par les Serbes et les a encore renforcées. Le Conseil fédéral a décidé de se joindre à ces nouvelles mesures de façon autonome.²²

POSTULATDATUM: 16.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Schöch (prd, AR) priant le gouvernement de faire en sorte que la Suisse lance une offensive diplomatique auprès de tous les gouvernements, afin que le **CICR** puisse remplir ses tâches humanitaires en **Bosnie-Herzégovine** et que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties contractantes. De son côté, la Chambre du peuple a classé ce même postulat qui lui a été soumis par le député radical bernois François Loeb (94.3454).²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 23.11.1995
LIONEL EPERON

En prévision de la **présidence suisse de l'OSCE** en 1996 et au vu des tâches que l'organisation s'est vue confier dans le cadre du processus de paix en ex-Yougoslavie (mise sur pied d'élections générales, respect des droits de l'homme, contrôle du désarmement), le Conseil fédéral a projeté d'envoyer environ 150 bérets bleus en Bosnie. Les modalités précises de cet éventuel engagement n'étaient toutefois pas encore connues.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.12.1995
LIONEL EPERON

Après les déconvenues rencontrées par l'AELE en 1994, les perspectives d'avenir quant à l'évolution de l'organisation se sont quelque peu améliorées durant l'année sous revue. Désireuse de renforcer sa présence et son influence européenne sans pour autant élargir le nombre de ses membres, l'Association a adopté à Bergen (Norvège) une déclaration prévoyant la conclusion de **nouveaux accords de libre-échange** avec les pays tiers. Dans cette perspective, l'AELE devait tout d'abord signer un accord de ce type avec la Slovénie dont la demande d'adhésion à l'organisation est toujours pendante. Lors de la réunion des ministres des pays membres qui s'est déroulée à Zermatt (VS), l'Association a par la suite conclu des accords multilatéraux de libre-échange avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ainsi que des déclarations de coopération avec trois pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie). Celles-ci pourraient servir de base à la création d'une future zone de libre-échange. Signalons enfin que le secrétariat général de l'AELE – qui a repris ses activités début juillet après avoir été réorganisé et redimensionné – restera basé à Genève.²⁵

BERICHTDATUM: 31.12.1995
LIONEL EPERON

Les changements qui ont marqué le Conseil de l'Europe depuis la chute du mur de Berlin se sont poursuivis en 1995 avec notamment l'adhésion de cinq nouveaux Etats membres: la Lettonie, la République de Moldova, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine. L'organisation compte désormais **38 membres**. Suspendue en février suite à l'intervention de l'armée russe en Tchétchénie, la procédure d'adhésion de la Fédération de Russie - candidate à l'entrée au sein du Conseil de l'Europe au même titre que la République de Bélarus, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine - devait être remise en vigueur dès le mois de septembre par l'Assemblée Parlementaire. Hormis ces nouvelles adhésions, l'année 1995 a en outre été marquée par l'adoption d'un système de contrôle relatif au respect des engagements contractés par les Etats membres ainsi que par des discussions sur le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales (OSCE et UE, en particulier). Placée sous la vice-présidence de la Suisse, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a par ailleurs élaboré un projet de disposition visant à améliorer la protection contre la discrimination dans le cadre de la CEDH. Signalons enfin que la Confédération a signé en février la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a accordé aux Etats-Unis le statut d'observateur auprès de l'organisation. Le CF a par ailleurs transmis au parlement le 6e rapport (95.087) sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 04.12.1996
LIONEL EPERON

L'année 1996 - durant laquelle la Suisse s'est vue confier la **présidence** de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - a fourni l'occasion à la diplomatie helvétique de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, puisque c'est sous l'égide de l'OSCE qu'ont été organisées et que se sont déroulées les premières **élections** présidentielles et législatives de l'après-guerre **en Bosnie-Herzégovine**. Bien que l'Accord de paix conclu à Dayton en 1995 stipule que ces élections devaient avoir lieu durant la période comprise entre la mi-juin et la mi-septembre, Flavio Cotti n'a néanmoins pas exclu d'emblée un éventuel report de ce délai-butoir au cas où les conditions requises pour un déroulement satisfaisant de ce processus démocratique ("élections libres, équitables et démocratiques") n'auraient pas été remplies. Par cette attitude déterminée, le chef du DFAE a fait preuve d'une autorité certaine en freinant les ardeurs de la diplomatie américaine qui souhaitait que ces élections aient lieu le plus tôt possible pour des motifs ayant trait au calendrier électoral américain. Au terme d'un examen pragmatique de la situation, et suite aux recommandations que le chef de mission de l'OSCE à Sarajevo - le diplomate américain Robert Frowick - adressa à Flavio Cotti, la date de déroulement des élections fut finalement arrêtée au 14 septembre, ultime délai fixé à Dayton. Au vu des **conditions démocratiques minimales** dans lesquelles devait se dérouler cette consultation, les quelque 1000 superviseurs et 2000 observateurs internationaux chargés de surveiller le scrutin ne purent empêcher la survenance de certaines irrégularités dont le nombre fut néanmoins jugé acceptable compte tenu de la logique de division qui prévalait alors en Bosnie. En conséquence, l'OSCE a fait connaître sa décision de valider les résultats sortis des urnes. Il est à relever qu'au vu du nombre élevé d'irrégularités commises notamment lors de l'enregistrement des futurs électeurs, Robert Frowick a finalement décidé de repousser les élections municipales bosniaques du 14 septembre 1996 au mois de juin 1997. Compte tenu de la prolongation du mandat de l'OSCE en Bosnie jusqu'en décembre 1997, il incombera à l'organisation paneuropéenne de superviser ce nouveau scrutin. A l'heure du bilan de cette année de présidence, l'ensemble des observateurs se sont accordés à reconnaître le mérite du chef du DFAE dans la conduite des affaires qui lui incombaient de par sa position à la tête de l'OSCE. Celui-ci s'est quant à lui réjoui du rôle grandissant acquis par l'organisation paneuropéenne au cours de ces deux dernières années.²⁷

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.02.1991
ANDRÉ MACH

Suite à l'**intervention des troupes soviétiques dans les républiques baltes**, le DFAE a exprimé ses **vives inquiétudes** sur la tournure prise par les événements auprès des représentants soviétiques en Suisse et a annoncé que l'utilisation de la violence par les troupes soviétiques auraient des conséquences négatives sur les relations diplomatiques entre la Suisse et l'URSS. Il a ensuite demandé de plus amples informations aux autorités soviétiques, comme le prévoit le premier stade du mécanisme d'intervention des accords de la CSCE. Dans leur réponse, celles-ci ont indiqué leur intention de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Plusieurs parlementaires ont condamné ouvertement l'intervention des troupes dans les pays baltes en signalant qu'elle était contraire à la charte de la CSCE que l'URSS venait pourtant de signer; ils se sont aussi demandés si l'aide suisse à l'URSS ne devrait pas être remise en question. Bien que le Conseil fédéral ait affirmé en janvier qu'une reconnaissance de la Lituanie était prématurée, la question a tout de même été discutée au sein du DFAE.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.08.1991
ANDRÉ MACH

En août, **le conseil fédéral a fermement condamné le coup d'Etat survenu en Union soviétique contre le président Gorbatchev**. Le chef du DFAE a précisé à cette occasion qu'il serait souhaitable de recourir au mécanisme prévu par la CSCE. Peu de temps après la tentative de coup d'Etat manquée, le Conseil fédéral s'est décidé, en même temps que la plupart des Etats de la communauté internationale, à reconnaître officiellement l'indépendance des trois républiques baltes, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.02.1992
ANDRÉ MACH

La reconnaissance des trois Etats baltes, des douze républiques de l'ex-URSS, puis, par la suite, des trois républiques de l'ex-Yougoslavie a posé certains **problèmes de financement et de personnel** lors de l'établissement de **relations diplomatiques** avec ces nouveaux Etats. En effet, le DFAE, qui estimait nécessaire la création d'environ 70 postes de diplomates et d'employés d'ambassade, a vu ses ambitions réduites par le DFF pour des motifs budgétaires. Face à l'impossibilité d'ouvrir des instances de représentation dans chacun de ces Etats, le Conseil fédéral a décidé de créer trois nouvelles ambassades en Lettonie, en Ukraine et en Albanie, et de transformer le consulat général de Zagreb en ambassade, laquelle sera responsable de la Croatie et de la Slovénie. L'ambassade suisse de Lettonie sera également responsable de la Lituanie; celle de la Finlande se chargeant de l'Estonie. A Kiev, la nouvelle ambassade s'occupera d'une ou deux républiques voisines; quant à l'ambassade de Moscou, qui sera renforcé en personnel, il continuera de s'occuper des autres républiques de l'exURSS.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.04.1992
ANDRÉ MACH

Après les Etats-Unis et la CE, **la Suisse**, estimant que les conditions (un territoire, un peuple et un gouvernement) pour une telle reconnaissance étaient réunies, **a reconnu officiellement l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine**.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.05.1993
AUTOR UNBEKANNT

Flavio Cotti a reçu le **ministre des affaires étrangères de Bosnie**, Haris Silajdzic, pour discuter de la situation en ex-Yougoslavie et des différents plans de paix.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.08.1995
LIONEL EPERON

Face à l'ampleur du conflit en ex-Yougoslavie, de nombreuses **actions de solidarité** ont été entreprises en Suisse. Hormis plusieurs manifestations dans les villes de Zurich, Berne, Genève et Lausanne ainsi qu'une récolte de fonds organisée sous les auspices de la Chaîne du Bonheur, le magazine L'Hebdo a lancé, fin juillet, un appel en faveur de la Bosnie-Herzégovine requérant du Conseil fédéral une prise de position déterminée par rapport au conflit, de même que l'ouverture immédiate d'une **ambassade helvétique à Sarajevo**. A la suite du lancement de cette pétition qui, soutenue par des représentants des quatre partis gouvernementaux, devait récolter près de 12 000 signatures, les autorités fédérales ont rendu publique leur décision de charger l'ambassadeur Adolf Lacher, en poste à Vienne, de représenter la Suisse en Bosnie. De retour de Sarajevo où il s'était rendu pour présenter ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur de Suisse en Bosnie a fait part du souhait des autorités bosniaques de voir s'ouvrir une ambassade suisse au sein même de la capitale assiégée. Dans l'optique de répondre à cette attente ainsi que de satisfaire aux requêtes relayées par L'Hebdo,

le gouvernement a choisi d'ouvrir une représentation helvétique à Sarajevo à la tête de laquelle a été placé un chargé d'affaires. L'ambassadeur de Suisse en Bosnie-Herzégovine continuera, pour sa part, d'exercer ses activités depuis la capitale autrichienne. La décision du Conseil fédéral a été saluée tant par les autorités bosniaques que par les partisans d'un engagement plus marqué de la Confédération dans le conflit yougoslave.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.10.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse a accueilli, pour la cinquantième visite d'Etat, la présidente de la **République de Lettonie**, Mme Vaira Vike-Freiberga. La Suisse avait été l'un des premiers pays à reconnaître cet Etat après son détachement de l'Union soviétique et avait ouvert une ambassade à Riga en 1992. Les entretiens ont concerné les relations bilatérales, l'intégration européenne, la coopération régionale dans la Baltique et les grands axes de la politique extérieure suisse.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Deux **Conventions de double imposition** avec la République fédérale d'Allemagne (02.037) et la Lettonie (02.042) ont été acceptées par les deux Chambres. Celles avec la République d'Ouzbékistan (02.062), la République d'Estonie (02.064) et la République de Lituanie (02.066) n'ont été examinées que par la chambre haute.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2003
ROMAIN CLIVAZ

La nouvelle ministre des affaires étrangères **Micheline Calmy-Rey** a effectué son premier voyage officiel en Finlande (fin janvier). Outre les nombreuses visites de travail, elle s'est également rendue en Extrême-Orient dans le courant du mois de mai. Elle a visité les deux Corées (République démocratique populaire de Corée - nord; République de Corée - sud), puis la Chine. Elle est tout d'abord arrivée à Pyongyang, en **Corée du nord**. Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre la Suisse et le régime communiste, en 1974, aucun conseiller fédéral ne s'était rendu sur place. Elle n'a pas rencontré le dictateur Kim Jong-il lors de son séjour. La ministre des affaires étrangères a visité plusieurs projets soutenus par la DDC. Elle a ensuite franchi à pied la ligne de démarcation qui sépare les deux Corées depuis 1953. Jamais un ministre en exercice n'avait obtenu l'autorisation de la Corée du nord pour le faire. Après s'être entretenue avec la délégation de cinq officiers suisses membres de la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée, elle s'est rendue à Séoul. Elle s'est efforcée d'y promouvoir le dialogue entre les deux pays. Elle a également transmis un message du gouvernement du nord à l'attention de celui du sud relativement à la création d'un Confédération entre les deux entités. La tournée en Asie s'est achevée par une brève visite à Pékin. La ministre des affaires étrangères s'est rendue en Autriche, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et Monténégro et en Italie au début du mois de septembre. Si c'est l'évolution des négociations bilatérales qui a été principalement évoquée à Vienne, un accord sur la protection des investissements a été signé à Sarajevo. Le glissement de l'aide humanitaire vers une véritable coopération économique s'est ainsi trouvé renforcé. Après une escale à Belgrade, elle s'est rendue à Rome. Lors de son voyage de la mi-octobre à Berlin, Micheline Calmy-Rey a principalement abordé les questions des négociations bilatérales avec le ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer. La question du survol du sud de l'Allemagne par des avions à destination de Zurich a, par contre, été soigneusement évitée.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.10.2004
ELIE BURGOS

À la fin septembre, la **présidence tricéphale de Bosnie et Herzégovine** (Sulejman Tihic (président), Borislav Paravac et Dragan Covic) a effectué une visite officielle en Suisse. Elle a été reçue par le Président de la Confédération et la cheffe du DFAE. Les entretiens ont porté sur les relations bilatérales, l'évolution de la situation en Bosnie et Herzégovine, ainsi que sur des questions européennes.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2005
ELIE BURGOS

Président de la Confédération durant l'année sous revue, **Samuel Schmid** a effectué de nombreuses visites à l'étranger. Il s'est tout d'abord rendu en Allemagne, à la 41ème Conférence de Munich pour la politique de sécurité. Il s'est notamment entretenu avec les secrétaires généraux de l'ONU, Kofi Annan, et de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer. En mars, le chef du DDPS s'est rendu à Jérusalem pour l'inauguration du nouveau musée Yad Vashem. En marge des cérémonies, il a profité de rencontrer le président Moshe Katsav et le premier ministre Ariel Sharon. Les discussions ont porté sur les relations

bilatérales entre Israël et la Suisse, ainsi que sur des questions d'armement. Samuel Schmid a effectué un peu plus tard une visite d'une semaine au Japon. Il y a représenté la Suisse à l'Exposition universelle à Aichi et a visité le pavillon suisse « La Montagne ». Il a également été reçu par le ministre de la défense à Tokyo, ainsi que par le couple impérial japonais, honneur rare pour un dignitaire étranger. Au mois de mai, le conseiller fédéral a participé au troisième sommet du Conseil de l'Europe, à Varsovie en Pologne. En juin, Samuel Schmid s'est rendu à Londres pour une visite de travail auprès du premier ministre Tony Blair. Il a également été reçu par la reine Elisabeth II à Buckingham Palace. Dans le cadre des questions relatives à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE, le Président de la Confédération a effectué une visite en Lettonie, où il a rencontré le premier ministre letton Aigars Kalvitis, ainsi que la Présidente Vaira Vike-Freiberga. Suite à une rencontre informelle avec le Président de la République fédérale d'Autriche, Heinz Fischer, à Bregenz au mois de juillet, Samuel Schmid a rencontré ce dernier à Vienne au mois d'octobre, en marge de la conférence entre la Suisse et ses trois voisins germanophones. La question du projet de stockage de déchets hautement radioactifs en couches profondes, près de Zurich, a notamment été abordée. En fin d'année, le Président de la Confédération a été reçu à Paris par le Président de la République française Jacques Chirac. Ils se sont entretenus au sujet de l'avenir de l'Europe suite aux « non » français et néerlandais à la Constitution européenne, des réformes de l'ONU, et de la situation au Proche-Orient et dans les Balkans. Il s'est encore rendu au Mali en fin d'année, où il a rencontré son homologue et annoncé que l'aide suisse à Bamako resterait identique pour les prochaines années, malgré les coupes dans les finances fédérales.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2005
ELIE BURGOS

Le conseiller fédéral **Christoph Blocher** a effectué plusieurs visites à l'étranger au cours de l'année sous revue. Il s'est notamment rendu en mars à Washington auprès de son homologue américain Alberto Gonzales. Il a saisi cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la Suisse aux côtés des Etats-Unis dans la guerre contre le terrorisme. Il a également effectué une visite en Lettonie au mois de mai et y a rencontré le ministre de l'intérieur letton Eriks Jekabsons. Les deux pays ont signé un accord bilatéral de coopération policière. En fin d'année, Christoph Blocher a effectué un voyage de six jours en Europe de l'Est. Il a signé des accords bilatéraux de coopération policière avec ses homologues roumain, macédonien et albanais. Il s'est ensuite rendu à Bregenz, où il a rencontré son homologue autrichienne, ainsi que le ministre de l'intérieur du Liechtenstein. Les trois ministres ont signé un accord sur l'échange d'informations dans le domaine de l'asile.³⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 05.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord** entre la Confédération suisse et la République de Lettonie sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2006
ELIE BURGOS

En visite en Chine au mois de février, le conseiller fédéral **Samuel Schmid** a rencontré son homologue Cao Gangchuan à Pékin, afin d'intensifier les relations entre les deux pays sur les questions stratégiques. Il s'est ensuite envolé pour la Corée du Sud, où il a notamment visité la ligne de démarcation séparant les deux Corées, puis rencontré le ministre sud-coréen de la défense Yoon Kwang-Woong. Samuel Schmid a rencontré la présidente lettone Vaira Vike-Freiberga et le ministre letton de la défense lors d'une visite au mois de mai à Riga. La coopération militaire entre la Suisse et la Lettonie a été au centre des discussions. Le chef du DDPS s'est ensuite rendu au Portugal, où il s'est notamment entretenu avec son homologue portugais, ainsi qu'avec l'ancien responsable de la sécurité de l'Eurofoot 2004. Au mois d'août, le conseiller fédéral a effectué un voyage de plusieurs jours dans les Balkans. Il s'est tout d'abord rendu au Kosovo, afin de rendre visite aux soldats de la Swisscoy. Il a également rencontré le président kosovar Fatmir Sejdiu et le premier ministre Agim Ceku à Pristina. Il s'est ensuite envolé pour Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, où il s'est entretenu avec son homologue bosniaque Nikola Radovanovic. Samuel Schmid s'est encore rendu au Pakistan en fin d'année.⁴¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.03.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont ratifié, durant l'année sous revue, les accords avec la Lettonie et la République tchèque sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2007
ELIE BURGOS

Présidente de la Confédération durant l'année sous revue, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Elle s'est tout d'abord rendue au mois de février en Asie, et plus précisément au Cambodge et en Indonésie. L'aide humanitaire et le renforcement de la paix ont été au menu des discussions. Dans le premier pays, elle a été reçue par le nouveau roi Norodom Sihamoni. En Indonésie, elle a rencontré le président Susilo Bambang Yudhoyono. Au mois de mars, la conseillère fédérale s'est rendue en Italie, où elle a rencontré le chef du gouvernement Romano Prodi. La question de la fiscalité entre la Suisse et l'UE a été au centre des discussions. En visite en Estonie au mois d'avril, elle a rencontré son homologue Urmas Paet ainsi que le premier ministre Andrus Ansip, avec qui elle s'est entretenue des relations Suisse-UE. Au cours du même déplacement, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite en Pologne, où elle a abordé la question des projets de cohésion que financera la Suisse, puis en Lettonie où elle a notamment rencontré la présidente Vaira Vike-Freiberga. En visite officielle au Portugal au mois de mai, la présidente de la Confédération a rencontré le président Anibal Cavaco Silva et le premier ministre Jose Socrates, avec lesquels elle s'est entretenue des relations bilatérales entre la Suisse et le Portugal et de questions de politique européenne. Au mois de juin, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite de deux jours en Espagne. Elle y a notamment rencontré le roi Juan Carlos, ainsi que son homologue Miguel Angel Moratinos. Elle s'est ensuite rendue en Afrique au mois de juillet, pour une tournée de plus d'une semaine, lors de laquelle elle a visité pas moins de sept pays (Bénin, Ghana, Sénégal, Tchad, République démocratique du Congo, Burundi et Rwanda). Au mois de septembre, la présidente de la Confédération a participé aux travaux de la 62ème Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies à New York. Lors d'une visite de deux jours à Bruxelles, Micheline Calmy-Rey a été reçue par le président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso. Lors d'une visite en Inde au mois de novembre, la cheffe du DFAE et le premier ministre indien ont décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de négocier un mémoire d'entente destiné à structurer les relations bilatérales entre les deux pays. Elle a ensuite rencontré le président russe Vladimir Poutine et le premier ministre Sergueï Lavrov, avec qui elle a signé un mémoire d'entente visant à approfondir les relations bilatérales entre la Suisse et la Russie. La présidente de la Confédération a rencontré le président de la République française Nicolas Sarkozy en novembre à Paris. Les discussions ont porté, entre autres, sur la politique européenne. En décembre, Micheline Calmy-Rey s'est à nouveau rendu à Paris, afin de représenter la Suisse à la Conférence internationale des donateurs pour le Territoire palestinien.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.04.2007
ELIE BURGOS

Le conseiller fédéral Christoph Blocher a accueilli le **ministre bosniaque de la sécurité Tarik Sadovic**. Les deux ministres ont signé un accord policier bilatéral entre la Suisse et la Bosnie-Herzégovine.⁴⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.09.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'Accord avec la Bosnie-Herzégovine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité**.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2008
ELIE BURGOS

En visite en Iran au mois de mars, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a rencontré à Téhéran son homologue Manoucher Mottaki, ainsi que le président iranien Mahmoud Ahmadinejad. Si le dialogue sur les droits humains s'est poursuivi, la conseillère fédérale a assisté à la signature d'un contrat d'approvisionnement en gaz entre la Société d'électricité de Laufenburg SA et la société nationale iranienne d'exportation de gaz. Fin mars, la chef de la diplomatie helvétique a effectué un voyage de plusieurs jours dans les Balkans. Elle a tout d'abord inauguré la nouvelle ambassade de Suisse à Pristina au Kosovo, puis a rencontré le président Etat Fatmir et le premier ministre Hashim Thaçi. Elle s'est ensuite rendue en Bosnie, où elle s'est entretenue avec son homologue Sven Alkalaj. Enfin, elle a été reçue en Macédoine par son homologue Antonio Milososki. Au mois de juin, la cheffe du DFAE s'est rendue en Arménie, où elle a rencontré son homologue arménien Eduard Nalbandian. Elle a également été reçue par le président arménien, Serge Sargsian, pour une visite de

courtoisie. Micheline Calmy-Rey a effectué ensuite un voyage de quatre jours en Amérique du Sud. Elle s'est tout d'abord rendue en Colombie, où elle a rencontré son homologue Jaime Bermúdez, avant de se rendre à Medellín pour visiter divers projets d'aide humanitaire et de promotion civile de la paix. Puis elle s'est rendue au Brésil, afin de signer un protocole d'entente sur un partenariat stratégique avec le ministre des affaires étrangères, Celso Amorim. En décembre, la cheffe du DFAE a effectué plusieurs voyages. Elle a signé une convention destinée à éviter la double imposition des revenus provenant du transport aérien international à Doha avec le ministre qatari de commerce, Fahad Bin Jassem Bin Mohammed Al Thani. Elle a ensuite représenté la Suisse au Conseil ministériel de l'OSCE à Helsinki, avant de s'envoler pour la Russie pour une visite de travail avec le ministre russe des affaires étrangères Sergeï Lavrov. La cheffe de la diplomatie suisse et son homologue russe ont signé un accord concernant la représentation par la Suisse des intérêts russes en Géorgie. Micheline Calmy-Rey s'est ensuite rendue à Prague, où elle a rencontré son homologue tchèque Karel Schwarzenberg. Les questions de politique européenne ont été au centre des discussions. Enfin, la conseillère fédérale a effectué une visite de travail à Malte, où elle a été reçue par le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, Tonio Borg. Les entretiens ont porté sur des questions bilatérales, notamment sur la contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE destinée à Malte.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2008
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Eveline Widmer-Schlumpf** a participé à une rencontre trilatérale avec les ministres de l'intérieur de l'Autriche et de la Principauté du Liechtenstein à Vaduz au mois d'avril. Elle y a signé trois accords, dont un sur le renforcement de la coopération transfrontalière. A l'initiative du Liechtenstein, elle a également participé, au mois de septembre, à la première rencontre entre les ministres de la justice des trois pays. Fin octobre, la conseillère fédérale s'est rendue au Luxembourg, afin de participer à une réunion du Comité mixte de Schengen relative à l'avancement du système d'information SIS II. Elle a enchaîné avec une visite de deux jours en Bosnie-Herzégovine. Elle y a signé un accord de réadmission et un accord prévoyant l'octroi facilité de visas avec son homologue Tarik Sadovic. La cheffe du DFJP s'est ensuite rendue en Bulgarie pour une visite de deux jours au mois de novembre. Elle a rencontré le ministre bulgare de l'intérieur, Mihail Mikov, avec qui elle a signé un accord de réadmission révisé. Eveline Widmer-Schlumpf a également participé à la Conférence ministérielle euro-africaine à Paris. Un programme de coopération dans le domaine des migrations y a été adopté.⁴⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 03.10.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont approuvé l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord avec la Bosnie-Herzégovine sur la **coopération policière en matière de lutte contre la criminalité** sans discussion et à l'unanimité au cours de l'année sous revue.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé **deux accords** avec la Bosnie-Herzégovine début novembre : l'un sur la **réadmission des personnes en situation irrégulière** et l'autre prévoyant l'**octroi facilité de visas**⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2013
EMILIA PASQUIER

En janvier, le ministre des affaires étrangères, **Didier Burkhalter**, s'est rendu à Rome afin de rencontrer son homologue italien Giulio Terzi. Les deux hommes ont inauguré le premier « Forum sur le dialogue Italie-Suisse » qui vise à renforcer la coopération entre les deux pays. Le ministre s'est ensuite envolé pour les Balkans où il a rencontré les membres du gouvernement de Bosnie et Herzégovine. Ensuite, il s'est rendu à Belgrade pour discuter des présidences de la Suisse (2014) et de la Serbie (2015) à l'OSCE. L'Irlande a ensuite accueilli le ministre pour des discussions portant sur la politique européenne. Le chef de la diplomatie suisse s'est rendu à Rome à l'occasion de la tournée européenne du secrétaire d'Etat américain John Kerry. Pour inaugurer son entrée dans le groupe « Amis du Yémen », Didier Burkhalter a fait le déplacement à Londres pour participer à une rencontre de ce groupe qui vise à soutenir la transition politique yéménite. La Journée mondiale de l'eau a ensuite emmené le ministre à La Haye pour une conférence internationale. En avril, le chef de la diplomatie suisse a entamé une tournée sud-américaine qui l'a conduit au Chili, au Pérou et en Colombie. Ces voyages lui ont permis de s'entretenir avec les politiques de ces pays, ainsi que de visiter les différents projets soutenus par la Confédération. La Chine a ensuite accueilli le ministre libéral-radical pour une visite de travail centrée sur les questions bilatérales

et internationales. Pour célébrer le 50^e anniversaire de l'adhésion suisse au Conseil de l'Europe, Didier Burkhalter a prononcé un discours devant l'assemblée parlementaire de Strasbourg. En mai, le ministre s'est rendu en Israël et en Territoire palestinien occupé, confirmant ainsi l'engagement de la Suisse pour une solution à deux Etats au Proche-Orient. L'engagement de la Suisse pour l'interdiction de la peine de mort a ensuite emmené le conseiller fédéral au 5^e Congrès mondial contre la peine de mort à Madrid. Avant de présenter les objectifs de la présidence suisse 2014 devant l'OSCE à Vienne, Didier Burkhalter a participé, également à Vienne, à une conférence de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (IEA). Il s'est ensuite rendu à Salzbourg afin de prendre part à la rencontre quadripartite des ministres des affaires étrangères, qui regroupe les ministres allemands, autrichiens, liechtensteinois et suisses. En août, la Lituanie et la Lettonie ont accueilli le ministre neuchâtelois, qui a notamment prononcé son discours du 1^{er} août à Riga. Le ministre a ensuite pris la route de l'est pour une visite de travail en Slovaquie. Sa visite suivante s'est déroulée aux Pays-Bas, où, après avoir rencontré le ministre des affaires étrangères néerlandais, il s'est dirigé vers La Haye pour visiter la Cour pénale internationale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En automne, la visite de Didier Burkhalter au Maroc a marqué la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères dans ce pays. Le neuchâtelois a ensuite participé à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York. C'est ensuite l'Océanie, plus précisément l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, qui ont accueilli Didier Burkhalter afin d'aborder tout particulièrement les questions du changement climatique et du développement durable. En tant que nouveau membre de l'ASEM, la Suisse a été représentée par son ministre des affaires étrangères lors de la rencontre ministérielle à New Delhi. Quelques semaines avant que la Suisse ne prenne la présidence de l'OSCE, Didier Burkhalter a participé au Conseil ministériel de l'organisation à Kiev en décembre.⁵⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.01.2013
EMILIA PASQUIER

Accompagné par une délégation économique, **Johann Schneider-Ammann**, le ministre de l'économie de la formation et de la recherche, s'est rendu au Mexique afin de promouvoir la coopération économique entre le Mexique et la Suisse. Le ministre libéral-radical a ensuite visité le salon de l'agriculture à Paris. En avril, il s'est envolé vers le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan avec une délégation afin de renforcer les liens économiques de la Confédération avec ces pays. Washington accueillant l'assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale, Johann Schneider-Ammann s'est rendu dans la capitale américaine, accompagné de la ministre des finances et du président de la Banque nationale suisse Thomas Jordan. Il s'est ensuite envolé aux portes de l'Europe, à Istanbul, afin d'assister à l'assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). A Bruxelles, il a signé un accord en matière de concurrence avec l'UE. C'est ensuite Paris qui a accueilli le conseiller fédéral à l'occasion de la réunion de l'OCDE. En juin, le chef du département de l'économie s'est rendu à Trondheim pour la conférence ministérielle de l'AELE. Lors de cette rencontre, le ministre a signé des accords de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Bosnie et Herzégovine, le Costa Rica, le Panama, ainsi que des déclarations de coopération avec le Nigéria et le Myanmar. Accompagné d'une délégation économique, Johann Schneider-Ammann s'est rendu en Chine et en Corée du Sud. Le point culminant de cette visite aura été la signature de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine. En septembre, la visite du conseiller fédéral en Afrique du Sud a combiné une approche économique et scientifique afin d'intensifier la coopération dans ces deux domaines. Le ministre s'est ensuite envolé pour Washington, accompagné d'Eveline Widmer-Schlumpf, pour participer à l'assemblée annuelle du FMI et de la banque mondiale. En octobre, Johann Schneider-Ammann s'est rendu à Bruxelles pour une visite de travail. Et c'est l'Asie, plus particulièrement le Vietnam et l'Indonésie, qui ont reçu le ministre pour discuter d'accords de libre-échange. Dans le courant du mois de novembre, Johann Schneider-Ammann a effectué une visite aux Pays-Bas où il a notamment visité le centre des ingénieurs de l'Agence spatiale européenne avant de rencontrer son homologue néerlandais. La neuvième conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Bali, où le ministre bernois a représenté la Suisse.⁵¹

ANDERES
DATUM: 21.03.2013
EMILIA PASQUIER

Une visite officielle de travail a permis à Didier Burkhalter et à son homologue letton **Edgars Rinkovičs** de discuter de la politique européenne et des relations bilatérales entre les deux pays.

ANDERES
DATUM: 03.04.2014
CAROLINE HULLIGER

Début avril, la conseillère fédérale **Simonetta Sommaruga a visité trois pays des Balkans de l'Ouest**: le Kosovo, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. La cheffe du DFJP a participé en Croatie à la Conférence ministérielle sur la coopération policière dans le Sud-Est de l'Europe, qui a été organisée par les deux pays. Au Kosovo, elle s'est informée sur les développements du partenariat migratoire qui avait été conclu en 2010 et sur l'accord de coopération policière qui avait été signé en novembre 2013. Elle a également fait le point sur les partenariats qui lient la Suisse et la Bosnie-Herzégovine.⁵²

ANDERES
DATUM: 10.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Didier Burkhalter s'est rendu à Prague le 10 septembre afin de tenir un discours en tant que président de l'OSCE lors de l'ouverture du Forum économique et environnemental de l'organisation. Le président de la Confédération a également pris le temps de s'entretenir avec le premier ministre tchèque Bohuslav Sobotka et le ministre des affaires étrangères Lubomir Zaorálek. Le jour suivant, il a quitté la République tchèque afin de se rendre dans la capitale lettone où il a rencontré la première ministre Laimdota Straujuma et le ministre des affaires étrangères Edgars Rinkevics. Ces deux visites ont eu pour but de mener des entretiens bilatéraux.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.01.2015
CAROLINE HULLIGER

Le chef du DFAE, Didier Burkhalter, a accueilli le **ministre letton des affaires étrangères** Edgars Rinkevics à Berne pour une visite de travail. Il a été question des relations bilatérales entre les deux pays, mais également de la relation entre la Suisse et l'UE. En outre, le ministre letton s'est montré très intéressé par la formation professionnelle duale et les deux hommes ont discuté d'un éventuel transfert de connaissances dans ce domaine-là.⁵⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif au **protocole de modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Lettonie**. Signé en novembre 2016, le protocole en question adjoint notamment à la convention initiale les dispositions relatives à l'échange de renseignements à des fins fiscales développées selon le Modèle OCDE. Dans les rangs du Conseil national, les débats ont par dessus tout porté sur une pratique déjà contestée dans le cadre des discussions parlementaires entourant le projet d'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie, soit la tentative du Conseil fédéral de soustraire, de manière dérobée, certains accords au référendum facultatif. En effet, l'article 2 du protocole de modification prévoit que les conventions contre les doubles impositions similaires à celles conclues entre la Suisse et la Lettonie soient désormais approuvées par voie d'arrêté fédéral simple. Devant la chambre du peuple, Ada Marra (ps, VD), rapporteuse pour la CER-CN, a ainsi dénoncé un procédé contraire à l'article 141 de la Constitution fédérale. Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national a suivi l'avis de sa commission et opté pour l'adoption du projet d'arrêté fédéral (120 voix pour, 59 contre et 0 abstention), tout en biffant l'article 2 sujet à controverse. Le projet passe au Conseil des Etats.⁵⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 26.02.2018
AUDREY BOVEY

Le 26 février 2018, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur du **protocole de modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Lettonie**, tel que rectifié par le Conseil national. L'arrêté fédéral est définitivement adopté par les deux chambres parlementaires lors du vote final du 16 mars 2018.⁵⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.06.2018
AUDREY BOVEY

Le 11 juin 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation des **conventions de sécurité sociale avec la Serbie et le Monténégro** (122 voix pour, 67 contre et 0 abstention lors du vote sur l'ensemble), faisant fi de la proposition de la minorité Aeschi (udc, ZG) de ne pas entrer en matière. Issus du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre, les opposants et opposantes au projet jugent que les accords de sécurité sociale en question ne profitent aucunement à la Suisse, étant donné que le nombre de citoyens helvétiques vivant en Suisse et bénéficiant de rentes de la Serbie ou du Monténégro est quasi nul. En revanche, des dizaines de millions de francs suisses seraient inutilement transférés à l'étranger, sans aucun ajustement ne prenant en compte les disparités liées au pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les Etats parties, les présentes conventions remplacent la convention conclue en 1962 entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie, qui désormais ne s'applique plus qu'à la Bosnie-Herzégovine.

Le projet passe au Conseil des Etats.⁵⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.06.2020
AMANDO AMMANN

Im Juni 2020 veröffentlichte der Bundesrat die Botschaft zum **Sozialversicherungsabkommen mit Bosnien Herzegowina**, welches im Oktober 2018 unterzeichnet worden war und sich damit in eine Reihe von Abkommen mit Nachfolgestaaten Jugoslawiens (namentlich Kosovo sowie Serbien und Montenegro) einreihete. Das Abkommen weist die gleiche Struktur wie die bisher abgeschlossenen Sozialversicherungsabkommen auf und richtet sich nach den Anforderungen des internationalen Sozialversicherungsrechts. Es regelt das Zusammenspiel von AHV, IV, Unfallversicherung und Krankenversicherung und die Auszahlung der Renten im Ausland, gewährleistet die Gleichbehandlung der Staatsangehörigen beider Länder und ermöglicht die gegenseitige Verwaltungshilfe. Darüber hinaus beinhaltet es eine Klausel zur Missbrauchsbekämpfung; bietet Regeln für die Ermittlung des zuständigen Staates, wenn die Erwerbstätigkeit beide Länder betrifft; ermöglicht erleichterten Zugang zu den Leistungen der Vertragsstaaten; erlaubt die ungekürzte Auszahlung von Leistungen im Ausland und regelt die Zusammenarbeit der Behörden der beiden Staaten.⁵⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.12.2020
AMANDO AMMANN

Im Juni 2020 veröffentlichte der Bundesrat seine Botschaft zum **Sozialversicherungsabkommen mit Bosnien Herzegowina**, welches als Teil einer Reihe von Abkommen mit den Nachfolgestaaten der Föderativen Volksrepublik Jugoslawien das ursprüngliche Abkommen mit dem ehemaligen Jugoslawien ersetzen soll. Laut Botschaft entspreche das Abkommen inhaltlich den anderen von der Schweiz abgeschlossenen Sozialversicherungsabkommen und erfülle die internationalen Standards zur Koordinierung der Systeme der sozialen Sicherheit. Es bezwecke die Koordinierung der AHV, IV und der Unfallversicherung der Vertragsstaaten, um allfällige Nachteile und Diskriminierungen von Staatsbürgern zu vermeiden. Demgemäss garantiere es die Gleichbehandlung der Versicherten und die Auszahlung von Renten ins Ausland. Zudem seien Bestimmungen zur Bekämpfung von Missbrauch und Betrug in den Abkommenstext integriert worden, da gemäss der Stellungnahme des Bundesrats zur SVP-Motion «Aufkündigung von Sozialversicherungsabkommen» (Mo. 09.3887) Abkommen mit den Balkanstaaten nur erneuert oder neu abgeschlossen werden können, wenn ein funktionierendes System zur Aufklärung von Betrugsfällen vorliegt. Auf eine Vernehmlassung wurde verzichtet, da die Eidgenössische Kommission für die Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung, welche die interessierten Kreise umfassend abbildet, das Abkommen ohne Einwände gutgeheissen hatte.

Der Nationalrat befasste sich in der Wintersession 2020 mit dem Geschäft, wobei sich einzig die SVP gegen das Abkommen stellte. So reichte eine Minderheit Aeschi (svp, ZG) einen Antrag auf Nichteintreten ein. Aeschi störte sich vor allem am angeblichen Missverhältnis zwischen Einzahlenden und Bezügerinnen und Bezüger. So lebten lediglich 815 Schweizerinnen und Schweizer in Bosnien und Herzegowina, jedoch 29'000 Personen aus Bosnien und Herzegowina in der Schweiz. Er befürchtete einen «einseitigen Finanztransfer», wobei die Schweiz bezahle und dies zu Lasten der nicht ausfinanzierten Schweizer Sozialversicherungssysteme. Philippe Nantermod (fdp, VS), Sprecher der SGK-NR, stellte jedoch klar, dass die zusätzlichen Kosten auf weniger als CHF 100'000 geschätzt würden. Alain Berset appellierte an den Nationalrat, das Abkommen anzunehmen. Die Modernisierung dieses Übereinkommens sei notwendig, da es im Interesse der Schweiz sei, mit den Ländern, mit denen sie in Kontakt steht, stabile Beziehungen zu pflegen.

Der Nichteintretensantrag der SVP-Fraktion hatte im Rat keine Chance und wurde mit

137 zu 51 Stimmen (bei 1 Enthaltung) abgelehnt. Mit dem gleichen Ergebnis wurde das Sozialversicherungsabkommen in der Folge angenommen, wobei die SVP in beiden Fällen die Minderheit bildete, mit Ausnahme von Alfred Heer (svp, ZH), der sich zweimal der Stimme enthielt.⁵⁹

MOTION

DATUM: 17.12.2020
AMANDO AMMANN

Der Nationalrat hatte die Motion Stamm (svp, AG) zur **Verbesserung der Kooperation bezüglich des Vollzugs von Freiheitsstrafen im Herkunftsland** in der Frühjahrsession 2019 stillschweigend angenommen.

Erst in der Wintersession 2020 beschäftigte sich schliesslich der Ständerat mit der Motion. Die RK-SR hatte sich im Vorfeld der Session gegen die Motion ausgesprochen, da die Schweiz ohnehin bereits bestrebt sei, die Zusammenarbeit mit Staaten wie etwa Italien, Albanien und Bosnien Herzegowina zu verbessern, indem man diese zur Ratifikation des Zusatzprotokolls zum Übereinkommen über die Überstellung verurteilter Personen bewege. Die Kommission konnte daher keinen zusätzlichen Gesetzgebungsbedarf erkennen, wie ihr Sprecher Daniel Jositsch (sp, ZH) dem Rat im Plenum mitteilte. Die anwesende Bundesrätin Karin Keller-Sutter merkte an, dass der Bundesrat die Motion in ihrer Stossrichtung unterstütze, er sie aber eigentlich als bereits umgesetzt erachte. Man arbeite so oder so daran, möglichst viele Überstellungen durchzuführen, weshalb der Bundesrat nichts dagegen hätte, wenn die Motion abgelehnt werden würde. Der Ständerat liess sich nicht zweimal bitten und verwarf die Motion mit 29 zu 7 Stimmen deutlich.⁶⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 19.03.2021
AMANDO AMMANN

Als Zweitrat befasste sich der Ständerat in der Frühjahrsession 2021 mit dem **Sozialversicherungsabkommen mit Bosnien Herzegowina**. Paul Rechsteiner (sp, SG) empfahl im Namen der SGK-SR die Annahme des Abkommens, welches für die Schweiz nur beschränkte finanzielle Folgen habe. Das Abkommen regle, wie die bereits ältere Vereinbarung aus dem Jahr 1962, die versicherungsrechtliche Unterstellung, die Gleichbehandlung der Versicherten, die Anrechnung ausländischer Versicherungszeiten sowie den Rentenexport. Bundesrat Berset fügte dem hinzu, dass das Abkommen den Beziehungen mit Bosnien und Herzegowina Stabilität verleihe und das trotz der geringen Kosten für die Schweiz. Der Ständerat nahm die Vorlage mit 39 Stimmen einstimmig an.

In den Schlussabstimmungen am Tag darauf bestätigte der Ständerat diesen Entscheid mit 41 zu 3 Stimmen, während der Nationalrat den Entwurf mit 142 zu 53 Stimmen annahm. Die Gegenstimmen stammten in beiden Räten von Mitgliedern der SVP-Fraktion.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.07.2021
AMANDO AMMANN

Vom 4. bis 8. Juli 2021 reiste **Bundesrat Cassis zu einem offiziellen Besuch ins Baltikum**. Anlass dafür war das Doppeljubiläum der Schweiz und der drei baltischen Staaten. Einerseits anerkannte die Schweiz 1921 die Unabhängigkeit von Estland, Lettland und Litauen. Andererseits nahm sie 1991 nach dem Zerfall der Sowjetunion wieder bilaterale Beziehungen mit allen drei Staaten auf. Laut Medienmitteilung wollte Bundesrat Cassis aufzeigen, dass die Schweiz auch ohne institutionelles Rahmenabkommen ein verlässlicher Partner der EU bleibe.

Die Reise begann in Riga mit einem Treffen zwischen Cassis und dem lettischen Präsidenten Egils Levits, bei dem vor allem die Europapolitik thematisiert wurde. Die Gespräche kreisten um einen Ausbau des schweizerisch-lettischen Warenaustauschs und den blockierten zweiten Schweizer Beitrag an ausgewählte EU-Mitgliedstaaten, zu dessen Empfängern auch Lettland gehört. In Tallinn tauschte sich Cassis in Zusammenhang mit der Schweizer Digitalausserpolitik mit der estnischen Delegation über die Herausforderungen der Digitalisierung aus. Den Abschluss der Reise bildete die Ukraine-Reformkonferenz 2021 in Vilnius. Durch die Teilnahme an der diesjährigen Konferenz und den Austausch mit dem litauischen Aussenminister Landsbergis habe sich Cassis einen Überblick über die komplexe Thematik verschafft und wichtige Kontakte für die nächste Konferenz 2022 in Lugano geknüpft, so die Medienmitteilung des EDA. Die Ukraine-Reformkonferenz wird seit 2017 jährlich in einem Gaststaat mit dem Ziel durchgeführt, den Reformprozess in der Ukraine zu fördern und Handlungsempfehlungen abzugeben. Im Rahmen der Konferenz stellte der Schweizer Aussenminister dem ukrainischen Staatspräsidenten Zelenskyy, Premierminister Shmyhal und Aussenminister Kuleba auch das Konzept der Konferenz in der Schweiz vor.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Gute Dienste

Afin d'accentuer la rapidité et la flexibilité des bons offices et de renforcer son activité sur le terrain du maintien de la paix, **le Conseil fédéral a approuvé l'organisation d'un vivier de professionnels et d'experts de milice en matière de prévention des conflits**, dans lequel le gouvernement pourra puiser pour offrir ses services diplomatiques. Le DFAE a rappelé que, durant l'année sous revue, il a envoyé 235 Suisses dans des missions civiles internationales, soit plus de 70 spécialistes occupés en permanence dans 15 pays. Les données personnelles de ces experts seront désormais rassemblées dans un même fichier, géré par le DFAE. Une formation spéciale sera mise sur pieds dès 2001, comprenant des cours de base de deux semaines organisés deux fois l'an. Sur le modèle de l'Aide suisse en cas de catastrophe, entre 500 et 600 experts seront ainsi à la disposition permanente du DFAE. Celui-ci a enfin indiqué que 41% des efforts helvétiques en matière de bons offices ont été investis dans les Balkans, particulièrement en Bosnie et au Kosovo où la Suisse a envoyé respectivement 45 et 78 personnes, 23% en Afrique australe et orientale, et 13% au Moyen-Orient. Les deux tiers des ressources ont été utilisées dans le cadres d'organisations internationales comme l'ONU et l'OSCE.⁶³

POSTULAT
DATUM: 14.12.2004
ELIE BURGOS

Entwicklungspolitik

Un postulat Lang, déposé en fin d'année, demandait au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative son engagement dans le cadre du **déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine**. Le gouvernement a proposé de rejeter ce postulat, dans la mesure où l'examen des besoins ne conclut pas à la nécessité d'un recentrage de la politique actuelle en la matière, ni des moyens engagés.⁶⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.03.1995
LIONEL EPERON

Aussenwirtschaftspolitik

Après avoir pris acte du rapport sur la **politique économique extérieure 1994/1+2**, le parlement a approuvé les arrêtés fédéraux portant approbation de l'Accord international de 1994 sur le café ainsi que des Accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération et la Fédération de Russie, respectivement la République du Kazakhstan. Il en a fait de même pour l'arrêté fédéral portant approbation des arrangements relatifs aux produits agricoles entre la Suisse et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ainsi que pour celui portant sur la modification des conventions de 1987 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE relatives à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à un régime de transit commun.⁶⁵

BERICHT
DATUM: 14.03.2002
FRANÇOIS BARRAS

Dans son **rapport sur la politique extérieure 2001**, le gouvernement a soumis aux Chambres la liste des accords économiques menés avec ses partenaires : accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le royaume de Jordanie, de la République de Croatie et de la Turquie, accords avec la Communauté européenne et la Norvège, accords de coopération économique avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie et Herzégovine, accords de réassurance avec la France et l'Autriche. Les deux Chambres ont adopté le rapport.⁶⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2012
EMILIA PASQUIER

En mars, les chambres ont approuvé **le rapport sur la politique extérieure 2011**. L'année sous revue a été caractérisée par une importante ouverture des marchés. La conclusion d'accords bilatéraux, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'UE, a permis à la Suisse de consolider sa position économique. Plus particulièrement, le gouvernement a noté la conclusion d'accords de libre-échange entre l'AELE et Hong Kong, ainsi qu'avec le Monténégro, la proche conclusion d'un accord avec la Bosnie et Herzégovine et l'entrée en vigueur d'accords avec le Pérou et la Colombie. La Suisse a également entamé des négociations avec la Chine, l'Indonésie ainsi qu'avec la Russie, le Bélarusse et le Kazakhstan et a poursuivi les négociations avec l'Inde afin de signer un accord de libre-échange. En 2012, elle prévoit de négocier avec le Vietnam et les Etats d'Amérique centrale. Au niveau européen, le gouvernement a décidé de continuer une stratégie d'ensemble et coordonnée en incluant des discussions sur les questions institutionnelles qui freinent depuis longtemps l'avancement d'accords sectoriels avec l'UE. D'un point de vue financier, la situation fragile de la monnaie européenne a

renforcé le franc suisse provoquant une diminution des exportations suisses. Concernant les organisations internationales, au sein de l'OMC, le Cycle de Doha n'a toujours pas abouti. La Suisse vise toujours une participation au G20. En 2011, elle s'est ainsi impliquée dans les réunions préparatoires. Lors de l'évaluation du rapport, les commissions ont regretté que le rapport n'ait pas inclus un chapitre traitant des marchés et des systèmes financiers internationaux, ainsi qu'un chapitre traitant de la politique suisse des matières premières. L'aspect très descriptif du rapport a également soulevé quelques critiques. La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a également discuté de l'introduction d'éléments en faveur du développement durable dans les accords de libre-échanges ainsi que des problèmes créés par la diminution des matières premières. Finalement, les deux chambres ont pris acte du rapport. Le Conseil fédéral a également présenté son message sur l'approbation de mesures touchant le tarif des douanes. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité par les chambres.⁶⁷

BERICHT

DATUM: 31.12.2013
EMILIA PASQUIER

Au mois de mars, les parlementaires ont pris acte du **rapport de politique économique extérieure 2012**. Le rapport se concentre premièrement sur les relations de la Confédération avec les régions frontalières. Bien que le rapport salue l'intensité et l'imbrication économique des relations transfrontalières, les membres de la CPE-CN ont soulevé certains problèmes liés à ces échanges, notamment le chômage ou le dumping de compétences; des problèmes qui touchent surtout les cantons limitrophes. Au niveau multilatéral, le rapport a pris note des craintes de l'OMC face à l'augmentation des mesures protectionnistes dans l'économie mondiale. Il regrette l'impasse dans lequel se trouve le Cycle de Doha. En outre, le rapport s'est penché sur la fragilité économique de l'Union Européenne. En effet, la situation économique du vieux continent a amené l'UE à augmenter la pression dans les dossiers fiscaux et institutionnels. La Suisse a également rappelé son attachement aux relations bilatérales. En 2012, trois accords bilatéraux (Hong Kong, Ukraine et Monténégro) sont entrés en vigueur. De plus, de nombreuses négociations se sont prolongées (Bosnie et Herzégovine, Chine, Amérique centrale, Inde, Indonésie, Russie), ont débutées (Vietnam) ou ont été officiellement ouvertes (Malaisie). En plus de prendre acte du rapport, les parlementaires ont adopté trois arrêtés fédéraux. Premièrement, les chambres ont adopté l'arrêté fédéral portant approbation de l'amendement de la convention AELE relatif aux échanges de produits agricoles et aux règles d'origine, soit un accord qui permettra aux pays membres de l'AELE et aux Etats tiers de s'accorder les mêmes concessions douanières. Deuxièmement, les parlementaires ont adopté un accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements avec la Tunisie. Dans les deux chambres, l'accord initial a été préféré à des propositions de minorité – minorité Fehr (ps, SH) au Conseil national et Recordon (Verts, VD) au Conseil des Etats – qui souhaitaient que l'accord contienne des dispositions protégeant les droits de l'homme et encourageant la responsabilité sociale des entreprises. Le dernier arrêté fédéral portant approbation des mesures touchant le tarif des douanes a été adopté à l'unanimité.⁶⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 17.03.2014
CAROLINE HULLIGER

Au mois de mars, les chambres fédérales ont pris acte du **rapport de politique économique extérieure 2013**. En plus de cela, les parlementaires ont adopté trois arrêtés fédéraux. La CPE-CN a salué la politique économique du Conseil fédéral en mentionnant la grande importance du commerce extérieur pour l'économie suisse et en soulignant l'importance du renforcement des relations multilatérales et bilatérales. La commission s'est également prononcée à l'unanimité en faveur de l'adoption de trois accords internationaux: l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Bosnie-Herzégovine, l'accord agricole entre la Suisse et la Bosnie-Herzégovine et la conclusion d'un accord entre la Suisse et la Jamaïque concernant la protection des indications géographiques. Certains membres de la commission se sont dits inquiétés par certains risques liés à la mondialisation des marchés, notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme ou le développement durable. Il a également été question de la diplomatie commerciale de la Suisse qui devrait être basée sur une stratégie plus claire d'après les membres de la commission afin que toute son efficacité puisse être développée. Pour sa part, la CPE-CE a salué le dynamisme du commerce extérieur suisse et a également recommandé à son conseil d'adopter les trois accords mentionnés plus haut. En outre, les deux commissions ont approuvé les mesures tarifaires prises en 2013.⁶⁹

Landesverteidigung

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Alors que le conflit battait son plein au Kosovo, le Conseil fédéral avait déjà décidé d'**envoyer en Albanie trois hélicoptères de l'armée « Super Puma »** pour des missions d'évacuation de réfugiés et de transport de matériel humanitaire. Une quarantaine de militaires, dont des gardes-fortifications armés, ont accompagné les trois appareils pour assurer leur maintenance et la logistique. Baptisée « Alba », cette mission a été accomplie **dans le cadre des activités du PPP** (Partenariat pour la paix). Adolf Ogi s'est rendu en avril en Albanie pour se rendre compte de la situation sur place. En complément des trois hélicoptères, un avion de transport a été loué à l'armée espagnole afin de pouvoir acheminer vivres et matériel à Tirana. Bien qu'au début de l'été le Conseil fédéral a annoncé qu'il prolongeait cette opération jusqu'à la fin janvier 2000, les trois hélicoptères ont finalement été rapatriés en Suisse au mois d'août, le centre de gravité de l'aide internationale s'étant déplacé vers le Kosovo. Au total, l'opération « Alba » a duré 116 jours durant lesquels 5'194 personnes ont été évacuées des camps de réfugiés, alors que 878 tonnes de matériel y ont été acheminées. Par ailleurs, la Suisse a décidé de prolonger son aide au déminage de la Bosnie jusqu'à la fin du mois de mai 2000. Six gardes-fortifications effectuent cette tâche sous mandat du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et de l'Union européenne.⁷⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

La Suisse a mis fin à l'engagement de ses bérets jaunes en Bosnie-Herzégovine. Depuis 1996, plus de 500 volontaires se sont succédés sur le théâtre des opérations, dans le cadre d'une mission de maintien de la paix orchestrée par l'OSCE. Adolf Ogi a tiré un bilan positif de l'opération. Il a indiqué que le dernier contingent de 46 soldats (dont 5 femmes) encore en poste sur le terrain devrait être rentré avant la fin de l'année. La Suisse s'est engagé financièrement à hauteur de CHF 10 millions par année dans cette mission de coopération.⁷¹

BUNDES RATSGESCHÄFT
DATUM: 28.12.2004
ELIE BURGOS

Confirmant la décision prise à l'unanimité par le Conseil des Etats lors de sa session de mai, le Conseil national a accepté en décembre l'«arrêté fédéral sur l'engagement en faveur de la paix de militaires de l'armée suisse dans la Force multinationale de l'Union européenne «European Union Force» (**EUFOR en Bosnie-Herzégovine**) par 93 voix contre 66 et 1 abstention, et cela malgré l'opposition de la grande majorité des députés UDC, des Verts et d'une petite partie des socialistes. **Cet arrêté permet à la Suisse d'envoyer jusqu'à 20 militaires** à l'étranger pour des missions de liaison et d'observation. La Suisse a déjà été sollicitée par le Royaume-Uni pour participer à la brigade britannique de l'EUFOR.⁷²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.04.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, la Confédération a annoncé le rappel du détachement aérien suisse qui participait à la mission **EUFOR Althea** depuis 2005. Le DDPS a invoqué l'impossibilité de garantir un engagement sur le plan du personnel et la nouvelle orientation que prenait la mission EUFOR Althea au vu de l'amélioration de la situation en matière de sécurité. Les deux hélicoptères de transports de type Cougar ont ainsi été rapatriés en septembre. L'UE avait également fortement réduit la présence de ses troupes de 6'300 à 2'200 hommes.⁷³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.08.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En août, un contingent de 220 militaires de la **Swisscoy** est parti pour le Kosovo malgré une décision de l'OTAN de réduction globale des effectifs de la KFOR de 12'600 à 10'000 hommes. Selon le DDPS, une réduction des effectifs militaires ne permettrait effectivement pas de garantir des engagements helvétiques importants et pertinents. Le mandat donné à la Swisscoy en a été affecté. Un projet de mise en place d'équipes de liaison et de supervision comme celles qui étaient engagées en Bosnie-Herzégovine a été entamé.⁷⁴

Le Conseil fédéral demande de **prolonger l'engagement de la Swisscoy au sein de la Kosovo Force multinationale (KFOR) jusqu'à fin 2023**, d'augmenter l'effectif maximal en avril 2021 à 195 militaires, ainsi que de conserver la compétence de renforcer temporairement le contingent suisse pour la maintenance et pour la sécurité en cas de menace accrue. D'après les différentes parties impliquées dans le processus de promotion de la paix, les autorités kosovares ne seraient pas encore en mesure d'assurer la relève des tâches de la KFOR. De plus, des lacunes capacitaires ont été signalées lors de la Conférence de génération de forces en juin 2019 et lors d'une rencontre bilatérale entre le Chef de l'armée et le Commandant de la KFOR en août de la même année. La KFOR nécessiterait plus de moyens, notamment dans les domaines de la liberté de mouvement, de la collecte de renseignements et dans les fonctions d'officiers d'état-major à son quartier général. L'OTAN a d'ailleurs renoncé à son projet de réduction des effectifs de la KFOR de moitié d'ici à 2020.

Pour justifier sa requête, le Conseil fédéral détaille dans son message la situation politique et sécuritaire du Kosovo, qui s'est détériorée comme dans d'autres pays des Balkans occidentaux. En politique interne, le parlement était dysfonctionnel et peu de lois et de réformes ont pu être entreprises. Apparemment lassée, la population a sanctionné les partis gouvernementaux lors des élections parlementaires nationales et locales en 2017. Le pays s'est alors retrouvé en paralysie politique. En parallèle, les élites politiques ont été menacées d'inculpations. En effet, depuis octobre 2018, les Chambres spécialisées pour le Kosovo, chargées de juger les allégations contenues dans le «Rapport Marty» relatif aux crimes commis par les membres de l'Armée de Libération du Kosovo (UçK) entre 1999 et 2000, procèdent à de nombreux interrogatoires. Après avoir été convoqué, le Premier ministre kosovar a démissionné en juillet 2019. Le parlement a par la suite voté sa propre dissolution, ce qui a engendré des élections législatives anticipées en octobre 2019. Deux partis promouvant la santé, l'éducation, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ont pu être portés au pouvoir.

Au niveau sécuritaire, la police kosovare participe au maintien de la sécurité quotidienne. Toutefois, la sécurité juridique, nécessaire à tout investissement économique, n'est toujours pas assurée en raison du haut taux de délinquance et du crime organisé. En outre, les relations entre le Kosovo et la Serbie se sont dégradées, provoquant une recrudescence de tensions et d'incidents. Début 2017, le dialogue entre Belgrade et Pristina, institué sous l'égide de l'UE et sous mandat de l'ONU, a été interrompu. Un sommet informel des Balkans occidentaux a été alors institué, en avril 2019, en vue de rétablir les pourparlers. Fin 2017, la Serbie a lancé une campagne internationale de «déreconnaissance» du Kosovo, qui s'est vu refuser pour la troisième fois l'adhésion à Interpol. En représailles, le Kosovo a taxé à hauteur de 100% les importations de biens provenant de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. En parallèle, la transformation de la Kosovo Security Force (KSF) en force armée régulière a vivifié les craintes de la Serbie, qui a exprimé son inquiétude dans une lettre officielle adressée à 53 pays, dont la Suisse. Les membres serbes kosovares de la KSF ont fait l'objet de menaces, afin qu'ils démissionnent. Il y a également eu une multiplication d'actes d'intimidations exercés à l'encontre des membres d'institutions kosovares issus des minorités et des préjugés négatifs mutuels des communautés albanophones et serbophones. Au nord du pays, le potentiel d'escalade perdure. La région de Mitrovica est régulièrement touchée par des incidents sécuritaires liés à des motifs politiques, interethniques ou criminels.

Le Conseil fédéral expose également dans son message les conséquences d'un retrait de la Swisscoy en l'état actuel des choses. La Suisse aurait de la peine à justifier la fin de sa participation, les gouvernements de la Serbie et du Kosovo ne comprendraient pas. Les Etats impliqués dans la mission de promotion de la paix pourraient l'interpréter comme une rupture de solidarité et la confiance de l'OTAN et des partenaires de la KFOR envers la Suisse risquerait d'être entachée. Enfin, l'engagement des autres pays pourraient être remis en cause et pourrait signifier au Kosovo qu'il est prêt à assurer sa propre sécurité.

Au vu du contexte actuel et avec la perte d'influence de la communauté internationale au Kosovo, le Conseil fédéral juge donc la présence de la KFOR encore «indispensable» pour garantir la sécurité au Kosovo. C'est pourquoi, il veut adapter la contribution de la Suisse aux besoins de la KFOR.⁷⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.01.2001
FRANÇOIS BARRAS

Ausrüstung und Beschaffung

L'année a commencé sous le coup d'une **controverse monstre suite aux décès suspects de plusieurs militaires italiens engagés en ex-Yougoslavie**. Les accusations ont tout de suite visé l'emploi par les forces de l'OTAN d'armes contenant de l'uranium appauvri, dont la toxicité pourrait être source de cas de leucémies, maladies foudroyantes responsables du décès des soldats italiens. Au cours de ses attaques, l'Alliance Atlantique aurait utilisé plus de 10'800 de ces projectiles en Bosnie et près de 30'000 au Kosovo. Afin de désamorcer un débat qui, en un laps de temps très court, a monopolisé la première place des médias suisses et étrangers, le Conseil fédéral s'est immédiatement montré rassurant par la voix de Samuel Schmid. Celui-ci a rappelé qu'il n'y avait aucun lien scientifiquement prouvé entre les décès et l'usage de munitions à uranium appauvri. De plus, il a précisé que les soldats suisses n'avaient pas séjourné au Kosovo dans les régions où ces armes avaient été utilisées. Le Conseiller fédéral s'est toutefois joint aux nombreux gouvernements européens qui ont demandé des éclaircissements rapides à l'OTAN.⁷⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.02.2001
FRANÇOIS BARRAS

Malgré ces appels au calme, **le DDPS a tenu à mettre en place un certain nombre de mesures destinées à parer des cas de leucémies** parmi les 900 soldats ayant été en Bosnie ou au Kosovo, et 250 civils de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Environ 500 soldats de la Swisscoy et 400 Bérêts jaunes ont reçu une convocation à un contrôle médical. Ce dernier a révélé quelques anomalies et de rares «cas pathologiques», sans apporter pour autant la confirmation définitive de développements cancérogènes. Au cœur de la polémique, plusieurs anciens soldats de la Swisscoy ont critiqué, via les médias helvétiques, le peu de transparence sur le problème de la part de l'état-major qui, selon eux, était au courant des risques latents liés à l'utilisation de l'uranium appauvri depuis le printemps 1999. Dans ce contexte, et afin de contrer les éventuelles futures plaintes, le contrat d'engagement des volontaires s'est vu rajouter une clause nouvelle rendant obligatoire une prise de sang au départ et au retour des soldats envoyés au Kosovo.⁷⁷

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Banken

Anfang Juli beschloss die Kommission, eine erste Tranche von CHF 17 Mio. für bedürftige Holocaust-Überlebende und ihre Nachkommen in Osteuropa freizugeben. Nachdem die jüdischen Organisationen eine provisorische Liste mit den Namen von 28'000 bedürftigen Holocaust-Opfern aus Osteuropa eingereicht hatten, konnten die **ersten Auszahlungen** am 18. November in Riga (Lettland) vorgenommen werden. Vier Personen erhielten je einen Check über USD 400, weitere USD 600 soll diesen betagten Überlebenden des Holocaust, die bisher vergeblich für die Ausrichtung einer Rente durch Deutschland gekämpft hatten, später ausbezahlt werden. Im Dezember erhielten auch die ersten nichtjüdischen Überlebenden aus deutschen Konzentrationslagern Geld aus dem Fonds. Es handelte sich dabei um Albaner, die aus politischen Gründen von den Nazis verfolgt und von Deutschland bisher ebenfalls nicht entschädigt worden waren.⁷⁸

BERICHT
DATUM: 27.12.1997
HANS HIRTER

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Klimapolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.10.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a proposé au parlement de **ratifier le Protocole de Kyoto**. Dans son message, il juge que les mesures nationales de protection du climat doivent en premier lieu viser la réduction des émissions de CO₂. Moyennant des efforts, cet objectif peut être atteint grâce à la loi sur le CO₂ et au programme SuisseEnergie. Les mesures touchant aux transports – le transfert du trafic de marchandises sur le rail et l'introduction de carburants désulfurés –, celles concernant l'agriculture et l'exploitation durable du bois (énergie et puits de carbone) vont aussi dans ce sens. Les mécanismes de flexibilité – projets à l'étranger réduisant les gaz à effet de serre et commerce des droits d'émission – sont également une manière de contribuer à la protection du climat. Le message présente les conditions d'application de trois d'entre eux en Suisse: application conjointe (Joint Implementation); mécanisme de développement propre (Clean Development Mechanism); négoce international de droits d'émission. Ces instruments permettent de prendre en compte les réductions d'émissions réalisées à l'étranger et sont accessibles en premier lieu à l'économie privée (industries, banques, assurances). Un secrétariat instauré à l'OFEFP est chargé de valider et d'enregistrer ces projets, ainsi que de tenir le registre des droits d'émission. L'objectif suisse doit cependant être réalisé prioritairement dans le pays. Le Conseil fédéral a tenu à souligner que la mise en œuvre du Protocole de Kyoto n'implique aucun effet négatif sur la compétitivité de l'économie suisse. Au niveau international, il avait déjà été ratifié par le Japon, la Tchèque, la Slovaquie, la Roumanie, la Norvège, l'Islande, la Lettonie et l'UE. Lors de la Conférence de Johannesburg, le Canada, la Russie, puis plus tard la Nouvelle Zélande ont annoncé leur intention de ratifier le Protocole. Additionné avec les émissions européennes et celles japonaises, le Protocole a de bonnes chances de voir le jour. En effet, les règles de ratification stipulent que son entrée en vigueur est subordonnée à la ratification par 55 pays représentant au moins 55% des émissions de CO₂ de 1990 des pays industrialisés.⁷⁹

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitsmarkt

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 19.05.2006
MARIANNE BENTELI

Die Arbeitskosten variieren stark von Land zu Land. Sie bilden einen Schlüsselindikator zum Vergleich der Attraktivität **der einzelnen Wirtschaftsstandorte**. Nicht nur innerhalb der EU als Ganzes (EU-25), sondern auch zwischen dem Norden und dem Süden der EU15 bestehen Unterschiede. 2004 betragen die Arbeitskosten in der Schweiz 32,9 € pro geleistete Arbeitsstunde. Damit bildet das Land zusammen mit Dänemark (30,7 €) und Belgien (30,0 €) die Spitzengruppe. Die Nachbarländer der Schweiz, deren Arbeitskosten das EU-15-Mittel übersteigen (Frankreich, Deutschland und Österreich), verzeichneten Werte zwischen 25 und 28 €. Von den südlichen Ländern der EU-15 mit unterdurchschnittlichen Arbeitskosten wurde einzig Portugal (9,6 €) durch ein neues Mitgliedsland der EU-25 übertroffen. 2004 reichte die Bandbreite der Arbeitskosten der Neumitglieder von 11,1 (Zypern) bis hinunter zu 3,0 € (Lettland).⁸⁰

Soziale Gruppen

Asylpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.09.2008
MARIANNE BENTELI

Bei der Behandlung der Personenfreizügigkeit in der Legislaturplanung 2007–2011 regte die Kommission des Nationalrats eine Ergänzung an, wonach bei der Ausweitung auf Rumänien und Bulgarien die **Rückübernahmeabkommen** mit diesen Ländern zu verbessern seien. Dieser Antrag wurde mit 126 zu 37 klar angenommen. Ein revidiertes Abkommen konnte Bundesrätin Widmer-Schlumpf in den folgenden Monaten mit beiden Staaten unterzeichnen. Bei einem Arbeitsbesuch in Bosnien-Herzegowina vereinbarte sie auch mit diesem Staat ein entsprechendes Abkommen.⁸¹

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Kulturpolitik

VERBANDSCHRONIK
DATUM: 09.12.1992
MARIANNE BENTELI

Mit Mitteln aus dem **Osteuropa-Kredit** leistet die Pro Helvetia in den Ländern des ehemaligen Ostblocks **kulturelle Aufbauarbeit**. Eine erste "Antenne" wurde Ende Jahr in Budapest eröffnet; weitere Aussenstellen sind in Pecs, Prag, Bratislava, und Krakau geplant. Insgesamt finanzierte die Stiftung bisher über 120 Projekte primär in Ungarn, der CSFR und in Polen, aber auch in Rumänien, Bulgarien, den baltischen und den GUS-Staaten.⁸²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 07.11.2017
MELIKE GÖKCE

Im November 2017 hat die UNESCO zwei Schweizer Bewerbungen in ihr Register **«Memory of the World»** aufgenommen. Neu werden das sich im Stiftsarchiv und der Stiftsbibliothek befindende **schriftliche Erbe des Klosters St. Gallen** sowie die **Archivbestände des DOCIP in Genf** unter dem Weltokumentenerbe geführt. Bis anhin waren drei Schweizer Bewerbungen in das Weltregister aufgenommen worden: die Sammlungsbestände Jean-Jacques Rousseaus in Genf und Neuenburg (seit 2011), der Nachlass zum Montreux Jazz Festival (seit 2013) und die Bibliotheca Bodmerina 1916–1971 (seit 2015).

«Memory of the World» ist ein Kommunikations- und Informationsprogramm der UNESCO, das als seine drei Hauptziele erstens den Erhalt des dokumentarischen Erbes, zweitens die Sicherstellung des universellen Zugangs zu ebendiesem und drittens die Förderung der Bewusstseinsbildung für die Bedeutung des Erbes und die Notwendigkeit seiner Bewahrung verfolgt. Das Programm wurde 1993 zur Förderung des Schutzes des dokumentarischen Erbes der Menschheit lanciert, um dieses vor der wachsenden Bedrohung durch Vernachlässigung und den Zahn der Zeit, aber auch durch mutwillige Zerstörung zu bewahren. Anstoss für das Programm war die 1992 während der Belagerung von Sarajevo im Bosnienkrieg erfolgte, vorsätzliche Zerstörung der Nationalbibliothek gewesen.⁸³

-
- 1) APS-Zeitungs- und Inserateanalyse zu den Abstimmungen vom 7. März 2021; Medienmitteilung BR vom 19.1.21; Mitteilung der Universität Luzern vom 17.12.20; NZZ, 4.7., 10.7., 15.7.20; TG, 22.7.20; TA, 5.11.20; LT, 8.12., 12.12., 15.12.20; CdT, WW, 7.1.21; NZZ, 8.1.21; TG, 14.1.21; AZ, 15.1.21; CdT, 16.1.21; TZ, 18.1.21; AZ, CdT, Exp, Lib, NF, TG, 20.1.21; CdT, WW, 21.1.21; LT, TA, TG, 22.1.21; CdT, Lib, NZZ, 23.1.21; CdT, LT, TG, 26.1.21; LT, TA, 27.1.21; LT, TG, TZ, WOZ, WW, 28.1.21; CdT, TA, 29.1.21; AZ, CdT, Exp, Lib, NF, NZZ, 30.1.21; SoZ, 31.1.21; CdT, 1.2.21; AZ, Bund, CdT, LT, 2.2.21; BZ, CdT, LZ, NZZ, 3.2.21; CdT, LZ, NZZ, 4.2.21; CdT, LT, TA, 5.2.21; AZ, CdT, NZZ, SZ, TA, 6.2.21; AZ, CdT, LZ, 8.2.21; CdT, Exp, LT, Lib, NF, NZZ, SGT, SZ, TA, TG, 9.2.21; 24H, AZ, LT, TG, TZ, 10.2.21; CdT, LT, WOZ, 11.2.21; BU, LT, QJ, TZ, 12.2.21; BaZ, Lib, 13.2.21; So-Bli, SoZ, 14.2.21; Blick, CdT, 15.2.21; AZ, CdT, LT, NZZ, 16.2.21; AZ, BaZ, CdT, Exp, 17.2.21; AVF, NZZ, TA, WOZ, WW, 18.2.21; AZ, BaZ, CdT, LT, TA, TZ, 19.2.21; Bund, CdT, Exp, NZZ, TA, 20.2.21; So-Bli, 21.2.21; CdT, LT, TA, TZ, 22.2.21; CdT, LT, NZZ, QJ, SGT, 23.2.21; CdT, LT, TA, TG, TZ, 24.2.21; AZ, CdT, Lib, NZZ, QJ, SZ, TA, WOZ, WW, 25.2.21; SZ, 26.2.21; AVF, AZ, CdT, Exp, LT, Lib, NF, TA, 27.2.21; So-Bli, 28.2.21; AZ, CdT, NZZ, SGT, 1.3.21; NZZ, 2.3.21; Exp, LT, NF, 3.3.21; CdT, LT, NZZ, TA, WW, 4.3.21; TG, 5.3.21; NZZ, 6.3.21
- 2) NZZ, 3.1., 10.2., 2.3., 23.3., 11.5., 25.5., 12.10. und 23.10.92; BZ, 10.1., 20.2., 24.2., 12.3., 23.3. und 27.9.92; LZ, 10.1.92; SGT, 10.1. und 23.3.92; Suisse, 18.1. und 21.12.92; JdG, 3.2., 9.10., 23.10., 6.11., 9.12. und 18.12.92; TA, 10.2., 23.3., 30.3., 6.7., 26.10. und 11.12.92; Bund, 30.3., 21.9., 27.11., 11.12. und 21.12.92; 24 Heures, 27.4.92; BaZ, 23.10. und 11.12.92; LNN, 30.11. und 10.12.92; SN, 28.12.92.
- 3) BaZ, 11.1., 22.3. und 12.7.93; Bund, 1.2., 22.2., 15.3., 17.3., 14.6., 8.11. und 6.12.93; TA und NZZ, 15.2.93; TA, 8.3., 9.7. und 4.10.93; Presse vom 11.3., 29.3., 17.5., 24.5. und 7.12.93; BZ, 28.6. und 5.7.93; NZZ, 13.4., 15.11. und 22.11.93; 24 Heures, 9.8. und 2.12.93; JdG, 16.8., 21.9. und 20.11.93.
- 4) TA, 17.1., 20.6., 8.7. und 6.10.94; LNN, 8.2.94; Bund, 14.2., 28.3., 11.4., 30.5., 2.6., 20.6., 27.6., 5.9., 12.9. und 24.10.94; AT, 7.3.94; BaZ, 21.3. und 9.5.94; CdT, 11.4.94; JdG, 13.4. und 18.4.94; SZ, 9.5.94; NZZ, 27.6. und 26.11.94; Express, 26.11.94; 24 Heures, 2.12.94.
- 5) Bund, 20.2., 27.3. und 13.11.95; NZZ, 13.3. und 28.7.95; BaZ, 15.3.95; TA, 20.3., 3.4., 26.6. und 3.10.95; SGT, 29.5.95; Lib., 2.8. und 16.6.95; JdG, 15.8., 2.9., 20.10. und 27.11.95; Presse vom 28.8., 24.9., 25.9. und 9.10.95; 24 Heures, 25.9., 20.11. und 1.12.95; LZ, 18.10.95.
- 6) Bericht IK-N vom 2.7.2015; Bericht IK-N vom 2.7.2015 (Müller); Bericht RK-S vom 14.8.2015; Bericht RK-S vom 14.8.2015 (Müller); Medienmitteilung APK-NR vom 1.6.2015; Medienmitteilung Büro-NR vom 1.6.2015; Medienmitteilung Büro-NR vom 21.8.2015; NZZ, 6.5.15; AZ, Blick, LMD, LZ, NZZ, TA, 7.5.15; AZ, Blick, TA, 8.5.15; AZ, Blick, LT, LZ, SGT, TA, 9.5.15; SO, So-Bli, SoZ, 10.5.15; AZ, BZ, BaZ, Blick, LZ, Lib, NZZ, SGT, TA, 11.5.15; AZ, BZ, Blick, LMD, LT, LZ, NZZ, SGT, TA, 12.5.15; AZ, BZ, Blick, Lib, NZZ, TA, WW, 13.5.15; AZ, NZZ, TA, 15.5.15; AZ, BZ, LZ, TA, 16.5.15; SO, So-Bli, SoZ, 17.5.15; SGT, 18.5.15; LT, SGT, 19.5.15; Lib, 20.5.15; Lib, NZZ, TA, 21.5.15; Bund, SGT, 22.5.15; AZ, BaZ, LT, NZZ, 23.5.15; SO, 24.5.15; NZZ, 30.5.15; SO, So-Bli, 31.5.15; AZ, BZ, BaZ, Blick, CdT, LT, LZ, Lib, NZZ, SGT, 2.6.15; Blick, TA, 3.6.15; Blick, WW, 4.6.15; SoZ, 7.6.15; Blick, 8.6.15; So-Bli, 14.6.15; NZZ, 20.6.15; BZ, 27.6.15; BZ, BaZ, Blick, LZ, NZZ, SGT, TG, 3.7.15; AZ, BaZ, Blick, NZZ, 4.7.15; SoZ, 5.7.15; NZZ, 6.7.15; SoZ, 19.7.15; BLZ, BZ, LT, NZZ, TG, 15.8.15; BZ, NZZ, 22.8.15; BZ, 5.9.15; NZZ, TA, 17.10.15; NZZ, 18.11.15; SoZ, 6.12.15; SO, 13.12.15; AZ, 4.3., 15.3., 1.4.16; NZZ, 1.11.16
- 7) Communiqué de presse de la Chancellerie d'Etat du canton de Berne du 29.1.20; Bund, 21.11.19; BZ, 28.11., 4.12.19; Bund, 5.12.19; Lib, 12.12.19; LT, 24.12.19; BZ, 30.1.20; LT, 7.2.20
- 8) BO CE, 1991, p.1ss.; BO CN, 1991, p.2ss.; Presse du 22.1. et 24.1.91.
- 9) Presse du 11.9. et 12.9.91; NZZ, 5.10.91; TW, 8.10.91.
- 10) BO CN, 1991, p.2384ss.; FF, IV, 1991, p.537ss.; Presse du 19.2. et 28.9.91.
- 11) Presse du 1.7.04. Cf.
- 12) Presse du 9.2.06.
- 13) Presse vom 30.4.11.
- 14) Communiqué du DFAE du 18.4. et 27.6.12; LT, 19.4., 20.4. et 2.5.12 (citation); 24H, 29.4.12 (citation).

- 15) BO CE, 1992, p.1134ss.; BO CN, 1992, p.477ss.; FF, V, 1992, p.469ss.; Presse du 7.7.92.
- 16) Presse des 2.6., 4.6., 25.6. et 20.8.92; NZZ, 1.12.92.; RO, 1992, p.1203ss.
- 17) JdG, 24.3.92; presse du 10.7. et 11.7.92; discours d'A. Ogi in Documenta, 1992, no 4.
- 18) Presse des 27.11. et 28.12.92.
- 19) BO CE, 1992, p. 1134 ss.; BO CE, 1993, p. 90; BO CN, 1993, p. 108 ss.; FF, I, 1993, p. 988 s.; FF, V, 1992, p. 469 ss.; Hebdo, 12.3.93; NZZ, 1.6 et 15.6.93 (nouvelle loi en préparation).
- 20) BO CE, 1993, p. 598 ss.; BO CN, 1993, p. 1630 ss.; FF, II, 1993, p. 349 ss.
- 21) Presse des 25.2., 4.3 (évêques suisses), 21.3 (GSsA), 9.5 (ASIN), 16.5 (SSO), 8.6 (Denner) et 13.6.94; NZZ, 19.3.94 (associations caritatives); VO, 14.4.94 (POP/PdT); NQ, 18.4.94 (UDC); 24 Heures, 4.5.94 (Ligue vaudoise); JdG, 13.6.94 (PRD); PDC; PS; PLS; Adl; Verts); NQ et JdG, 6.6.94 (budgets de la campagne).
- 22) NZZ, 4.10.94.
- 23) BO CE, 1994, p. 1272 s.; BO CN, 1994, p. 2471 s.
- 24) Presse du 23.11.95.
- 25) 24 Heures, 10.1.95; presse des 15.6 et du 7.12 au 9.12.95; JdG, 19.8.95.
- 26) FF, 1996, I, p. 1061 ss.; FF, 1996, I, p. 405 ss.
- 27) Presse des 3.1, 12.1, 30.1, 31.1, 13.5, 24.5, 13.6, 26.6, 21.8, 23.8, 10.9, 13.9, 23.9, 30.9, 23.11, 3.12 et 4.12.96; Bund, 5.1.96; NZZ, 17.1, 18.3, 22.5, 15.6 et 21.12.96; 24 Heures, 18.1, 29.3, 19.4, 5.6 et 30.11.96; JdG, 9.2, 28.5, 16.7, 4.10 et 2.12.96; Ww, 29.2.96; NQ, 18.3, 29.3, 7.5, 3.6, 5.6, 11.6, 21.6, 15.8, 12.9, 16.9, 17.9, 19.9 et 26.9.96; TA, 11.5 et 27.12.96; NLZ, 10.6.96; BZ, 3.12.96; BaZ, 4.6 et 21.12.96; JdG, 24.8, 15.11, 2.12 et 30.12.96; presse des 28.8, 15.10, 16.10 et 4.12.96; NQ, 29.8, 23.9 et 4.12.96; Express, 30.11.96.
- 28) NZZ, 14.1.91; presse du 29.1.91; NZZ et JdG, 27.2.91 (réponse soviétique).
- 29) Presse du 20.8.91.; Presse du 24.8., 28.8. et 29.8.91.
- 30) NQ, 8.1.92; BaZ, 15.2.92; presse du 15.2.92.
- 31) Presse du 9.4.92.
- 32) Presse du 28.5.93.
- 33) Presse des 28.7, 9.8, 22.8, 26.8 et 19.9.95; NQ, 31.7 et 23.8.95.
- 34) Presse du 31.10.02.
- 35) FF, 2002, p. 3991; BO CE, 2002, p. 680; BO CN, 2002, p. 1976; FF, 2002, p. 4874; BO CE, 2002, p. 681; BO CN, 2002, p. 1979; FF, 2002, p. 6498; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6552; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6524; BO CE, 2002, p. 1094.
- 36) Presse des 31.1 et 1.2, presse du 17 au 24.5, du 5 au 8.9 et du 15.10.03.
- 37) Communiqué de presse du DFAE du 30.9.04; NZZ et 24h, 6.10.04.
- 38) 24h, 14.2.05; NZZ, 17.3.05; NF, 20.4.05; LT, 17.5.05; NZZ et Lib., 10.6.05; NF, 16.6.05; SGT, 21.7.05; LT, 25.10.05; Lib., 19.11 et 19.12.05.
- 39) 24h, 30.3.05; LT, 20.5, 17.9 et 29.9.05.
- 40) FF, 2005, p. 3765 ss.; BO CE, 2005, p. 832 s.
- 41) 24h et NZZ, 28.2.06; LT, 2.3 et 3.3.06; NZZ, 8.5.06; LT, 26.5.06; NZZ, 15.8.06; 24h, 16.8.06; LT, 17.8.06; LT, 1.11.06.
- 42) BO CN, 2006, p. 234 ss. et 515; BO CE, 2006, p. 302.
- 43) 24h, 12.2.07; NZZ, 6.3.07; NZZ, 10.4.07; communiqué de presse du CF, 8.5.07; presse du 12.6.07; communiqués de presse du DFAE du 9 au 17.7.07; communiqué de presse du CF, 19.9.07; communiqué de presse du CF, 27.9.07; presse du 8.11.07; NZZ, 10.11.07; LT, 16.11.07; communiqué de presse du CF, 14.12.07.
- 44) NZZ, 25.4.07.
- 45) FF, 2007, p. 7107 ss.
- 46) LT et NZZ, 18.3.08; presse du 29.3.08; LT, 30.3.08; communiqué de presse du DFAE, 27.6.08; LT, 15.8.08, communiqué de presse du DFAE, 2.12 et 3.12.08; LT et NZZ, 15.12.08; communiqué de presse du DFAE, 15.12 et 18.12.08.
- 47) Communiqué de presse du DFJP, 21.4.08; communiqué de presse du DFJP, 3.9.08; communiqué de presse du DFJP, 23.10.08; LT, 4.11.08; communiqué de presse du DFJP, 21.11.08; communiqué de presse du DFJP, 25.11.08.
- 48) BO CE, 2008, p. 99 et 829; BO CN, 2008, p. 1210 ss. et 1575; FF, 2008, p. 7593 s.
- 49) LT, 4.11.08.
- 50) Communiqué du DFAE du 17.1.13; Communiqué du DFAE du 8.2.13; Communiqué du DFAE du 21.2.13; Communiqué du DFAE du 27.2.13; Communiqué du DFAE du 7.3.13; Communiqué du DFAE du 21.3.13; Communiqué du DFAE du 28.3.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 22.4.13; Communiqué du DFAE du 30.4.13; Communiqué du DFAE du 12.4.13; Communiqué du DFAE du 28.6.13; Communiqué du DFAE du 25.7.13; Communiqué du DFAE du 29.7.13; Communiqué du DFAE du 14.8.13; Communiqué du DFAE du 23.8.13; Communiqué du DFAE du 5.9.13; Communiqué du DFAE du 19.9.13; Communiqué du DFAE du 22.10.13; Communiqué du DFAE du 8.11.13; Communiqué du DFAE du 4.12.13.
- 51) Communiqué du DEFR du 8.2.13; Communiqué du DEFR du 19.2.13; Communiqué du DEFR du 9.4.13; Communiqué du DFAE du 18.4.13; Communiqué du DERF du 7.5.13; Communiqué du DERF du 17.5.13; Communiqué du DEFR du 29.5.13; Communiqué du DEFR du 20.6.13; Communiqué du DEFR du 4.7.13; Communiqué du DEFR du 2.9.13; Communiqué du DFF du 10.10.13; Communiqué du DEFR du 17.10.13; Communiqué du DEFR du 22.10.13; Communiqué du DEFR du 19.11.13; Communiqué du DEFR du 28.11.13.
- 52) Communiqué du DFJP du 03.04.14
- 53) Communiqué du DFAE du 09.09.14
- 54) Communiqué du DFAE du 15.01.2015
- 55) BO CN, 2017, p. 2106 ss.; FF, 2017, p. 4831 ss.
- 56) BO CE, 2018, p. 261; BO CE, 2018, p. 5 ss.; BO CE, 2018, p. 6 ss.; BO CN, 2018, p. 568
- 57) BO CN, 2018, p. 920 ss.; FF, 2018, p. 1109 ss.
- 58) BBI, 2020, S. 5791 ff.
- 59) AB NR, 2020, S. 2350 ff.; BBI, 2020, S. 5791 ff.
- 60) AB NR, 2019, S. 584; AB SR, 2020, S. 1419 f.; Bericht der RK-SR vom 19.10.20
- 61) AB NR, 2021, S. 712; AB SR, 2021, S. 120f.; AB SR, 2021, S.338
- 62) Medienmitteilung EDA vom 1.7.21; Medienmitteilung EDA vom 5.7.21; Medienmitteilung EDA vom 8.7.21
- 63) LT, 5.12.00
- 64) Po, 04.3681.
- 65) BO CE, 1995, p. 232 ss.; BO CN, 1995, p. 799 ss.
- 66) FF, 2002, p. 1198 ss.; BO CN, 2002, p. 52 s., 97 ss. et 473; BO CE, 2002, p. 177 ss. et 266
- 67) FF, 2012, p. 675ss., 3601s., 675ss.; BO CN, 2012, p. 64ss.; BO CE, 2012, p. 115ss.
- 68) MCF 13.008; FF, 2013, p. 1153ss., 2341s.; BO CN, 2013, p. 125ss.; BO CE, 2013, p. 146.
- 69) BO CE 2014, p. 242 ss.; BO CE 2014, p. 378; BO CN 2014, p. 41 ss.; Rapport sur la politique économique extérieure 2013 ; NZZ, 7.2.14
- 70) Presse du 7.4.99; 24h, 21.4.99 et Lib., 22.4.99; LT, 24.6.99; 24h, 14.7.99; NLZ, 1.10.99; LT, 16.11.99.
- 71) BaZ, 2.11.00.
- 72) BO CE, 2004, p. 571 ss.; BO CN, 2004, p. 2157 ss.; FF, 2004, p. 3063 ss.; FF, 2004, p. 6877 ss.
- 73) DDPs, Communiqué de presse, 3.4.09 (retrait); BaZ, 4.4.09; SZ, 6.10.09.
- 74) NZZ, 10.6, 21.10 et 23.12.09.
- 75) FF, 2019, p.8001s; CdT, NZZ, 28.11.19; TG, 27.12.19
- 76) LT, 6.1.01.
- 77) LT, 5.2.01; Lib. et LT., 11.1.01; LT, 3.2.01.
- 78) NZZ, 15.12. und 19.12.97; Bund, 27.12.97; Presse vom 29.5., 16.-19.9., 18.11. und 19.11.97

- 79) 24h, 4.9.02; QJ, 5.9.02; DETEC, communiqué de presse, 21.10.02.; FF, 2002, p. 5927 ss.; 24h, 7.6.02 (Japon et UE); LT, 22.8.02; DETEC, communiqué de presse, 21.8.02.
- 80) Presse vom 19.5.06.
- 81) AB NR, 2008, S. 889 ff.; Presse vom 14.6., 4.11. und 22.11.08.
- 82) BZ, 2.10.92; NQ und TA, 9.12.92; Bund, 19.1.93.
- 83) Schweizerische UNESCO-Kommission; NZZ, 8.11.17